

- Demande d'autorisation unique d'exploiter une unité de méthanisation
sur le territoire de la commune d'Athies-sous-Laon ;
- Demande d'autorisation d'épandre des digestats issus de l'installation
sur des communes des départements : 02 ; 08 ; 77.

Présentées par la Société Athies-Méthanisation

* * * *

Enquête Publique

du mercredi 13 septembre 2017 au vendredi 27 octobre inclus
(après prolongation)

* * * *

<p style="text-align: center;"><u>REGISTRE D'ENQUETE</u> Observations collectées par courriels</p>
--

Ce registre regroupe les observations formulées par courriel sur les demandes d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune d'Athies-sous-Laon, et d'épandre des digestats issus de cette installation sur des communes des départements : - 02, - 08, - 77, présentées par la Société Athies-Méthanisation.

Ce registre est constitué de **65 pages**.

En exécution des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Aisne, en date du 28 juin 2017, ces observations sont mises à la disposition du public en Mairie d'Athies-sous-Laon (02), du mercredi 13 septembre 2017 au vendredi 27 octobre 2017 inclus, après prolongation.

Le Président de la commission d'enquête
Serge Véron

PREAMBULE

Ce registre regroupe les courriels transmis à la Direction Départementale des Territoires, conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 28 juin 2017 ordonnant l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur :

- La demande d'autorisation unique d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune d'Athies-sous-Laon ;
- La demande d'autorisation d'épandre des digestats issus de l'installation sur des communes des départements : 02 ; 08 ; 77.

présentées par la Société Athies-Méthanisation.

Ces observations et les pièces jointes associées ont été référencées et mises à disposition du public durant la durée de l'enquête, au fur et à mesure de leur transmission, dans le registre d'enquête n°2 déposé en mairie d'Athies sous Laon.

Seules les observations n° 49 à 60, reçues le vendredi 27 octobre, jour de la clôture de l'enquête, n'ont pu être mises à disposition du public ; elles sont néanmoins enregistrées et seront prises en compte par la commission d'enquête lors de l'élaboration du rapport d'enquête.

La numérotation des observations établie par les services de la D.D.T. débute au numéro 3 : ceci est la conséquence d'un envoi des premières observations sous un format différent ; *l'observation n°3 est en fait la première observation chronologiquement transmise par courriel.*

Le tableau ci-dessous totalise toutes les observations et pièces jointes transmises par courriel au service Environnement de la Direction Départementale des Territoires :

Référence DDT	Nombre d'observations	Nombre de pièces jointes	Référence des pièces jointes	Référence dans le registre
n°3 à n°8	6	2	PJ1/PJ2	R 2/1
n°9 à n° 16	8	0		R 2/4
n° 17 à n°29	13	2	PJ3/PJ4	R 2/5
n° 30 à n° 48	19	3	PJ5/PJ6/PJ7	R 2/8
n° 49 à n° 60	12	1	PJ8	

Au final, 58 observations et 8 pièces jointes ont été transmises par courriel à la commission d'enquête. L'intégralité de ces documents est regroupé dans ce registre.

OBSERVATIONS DU PUBLIC – ENQUETE PUBLIQUE – ATHIES METHANISATION

Observations N°3 :
du 30/09/2017

Bonjour,

Les services de l'Etat dont Monsieur le Préfet sont responsables de la sécurité des habitants. Tout le monde sait qu'une station de méthanisation sur le territoire urbanisé de la commune d'Athies-sous-Laon représente un danger évident et une nuisance ad vitam.

Il convient que les services de l'Etat fassent ce qu'ils doivent faire dans ce dossier.

"Les gens"ont l'air comme ça, naïfs et à la merci des puissants mais à notre époque ce n'est qu'une apparence, un artifice. Oui, l'information circule.

Allez, soyez raisonnables, il faut arrêter ce projet de méthanisation à Athies-sous-Laon.

Cordialement.

Luis Tornés

Observations N° 4 :
du 30/09/2017

Messieurs les Commissaires enquêteurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièces jointes au format PDF mes observations ainsi que celles de mon épouse sur le dossier Athies Méthanisation faisant l'objet de l'enquête publique ouverte depuis le 13 septembre 2017.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous salue bien respectueusement.

PDF en annexe (3 + 4 pages)

Observations N°5 :
du 01/10/2017

Je suis contre l'usine Papin de méthanisation car trop près des habitations .Cette usine va amener que des nuisances .

Augmentation de la circulation de camions

Pollution de l'air

Risques d'explosions

Dégradation de la vie quotidienne

Mr Normant guy

61 rue de Laon

02840 Athies sous Laon

Observations N° 6 :
du 01/10/2017

Bonjour

Voici ma question

L usine de methanisation devait permettre en injectant dans le digesteur les eaux de la station de lavage et permettre de résoudre le problème des eaux de lavage des camions. Or selon messieurs Papin il n'y a plus de station de lavage et que les citernes ne sont plus lavées sur Athies. A quoi faire donc cette usine ?

Mr Leblond

Athies sous laon

Observations N°7 :
du 01/10/2017

Bonsoir

Comment peut t on faire confiance à des gens qui ne maîtrisent pas les outils technologiques ? Le site Athies Methanisation correspond à un site de vêtements. Comment peut t on dans ce cas autoriser des gens à gérer une usine de methanisation classée ICPE ?

Si c'est gens maîtrisent les risques de pollution comme ils gèrent leur site internet. On doit avoir peur.

Mme Leblond

Athies sous laon

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après mes observations sur les documents déposés par la Société d'exploitation AM Méthanisation, dans le cadre de l'enquête publique ouverte jusqu'au 14 octobre 2017, et prolongée jusqu'au 27/10/17.

1- La véritable raison de ce projet de Méthanisation :

Les porteurs de projet et ses conseils avouent sans hésitation en page 10 du Résumé non technique que :

« Le projet de méthanisation répond à la problématique de gestion des eaux de lavage des camions de la société Transports PAPIN..... C'est une solution de traitement et de valorisation des déchets locaux (eaux de lavage, résidus de cultures, déchets de légumes...). »

Les résidus de culture, déchets de légumes .. ne sont donc que **l'accessoire** des eaux de lavage des camions des transports Papin.

D'ailleurs en regardant le tableau des matières entrantes page 55 de la lettre de demande, on s'aperçoit que sur les 30 920 tonnes à traiter annuellement, seules 6 000 tonnes de déchets végétaux se situent proches de l'unité prévue, le reste nécessitera du transport important, et donc des nuisances sonores et une augmentation de la pollution locale de l'air.

Non seulement les eaux de lavage ne rentrent pas dans la liste (pages 18 et 19) détaillée dans le guide des bonnes pratiques édité par le Club Biogaz, **dont sont membres 2 acteurs du projet, Clarke Energy France et L'Artifex**, et auquel le projet fait référence à plusieurs reprises (en pages 111, et 161 de l'étude d'impact),

Mais en plus, il aurait été tellement plus écologique que les Transports Papin installent les équipements nécessaires afin de recycler ces eaux de lavage, et afin d'éviter un gâchis monstre d'eau potable chaque année (8 000 000 de litres, ce qui représente sans doute la consommation annuelle de centaines de foyers).

Alors : Le projet de méthanisation c'est la valorisation des déchets locaux ou un gâchis monstre d'eau potable ?

2- Provenance des déchets et trafic routier :

Le tableau de la page 55 de la lettre de demande indique les distances à parcourir par les transports Papin pour récupérer des matières entrantes.

Parmi celles-ci, figurent 7 000 tonnes de racines de betterave et pulpe de betteraves, avec une distance de 50 Mètres.

Ces matières ne vont arriver toutes seules ! et la distance de 50 M mentionnée dans le dossier n'est pas sérieuse.

D'autre part les déchets en provenance de Sodeleg ne se situent pas à 800 M, mais certainement plusieurs kilomètres aller et retour.

Enfin pour Expandis, il est annoncé 16 Kms, mais la lettre d'intention de cette société d'avril 2013 (en annexe 2 de la demande d'autorisation, page 66), exige que les transports Papin se déplacent dans un rayon de **40 à 80 Kms** pour les pommes de terre.

Quant à la société Acolyance, elle prévoit l'enlèvement **sous 24 h à sa demande** (page 65 de la demande), et il faudra bien pour ce faire mobiliser des camions en dehors de tout plan de ramassage.

En conclusion : les distances annoncées dans le tableau de la page 55 de la lettre de demande sont loin de refléter ce que sera la réalité, et le nombre de camions figurant dans l'étude d'impact en page 149 est sous estimé, et *donc les nuisances sonores et la pollution, comme dit ci-dessus.*

3- Conditions d'admission des Intrants :

En page 55 de la demande au 1.2.1 « définition des critères d'admissibilité » :

*« Un cahier des charges est défini par l'exploitant afin de définir les critères auxquels doivent satisfaire les matières entrantes dans l'installation. Ce cahier des charges est élaboré à partir d'une **information préalable demandée au producteur ou détenteur du déchet** qui va être traité par méthanisation. L'information préalable sera renouvelée chaque année et conservée au moins 3 ans par l'exploitant ».*

Or d'une part les lettres d'intention d'Acolyance, d'Expandis, de Sensient à Marchais, et de Sodeleg, ne mentionnent aucune information préalable (mais cela ne leur a peut-être pas été demandé), et en plus toutes ces lettres datent de plus de 4 ans (17 mai 2013 pour Acolyance, Avril 2013 sans date précise pour Expandis, 10 juin 2013 pour Sensient, et 18 mars 2013 pour Sodeleg avec même des réserves pour Sensient).

Peut-être même que les signataires de ces engagements n'exercent plus de responsabilité dans ces entreprises !!

Cette question est d'importance, car il est écrit également que cette information préalable doit contenir, entre autres informations, « *les précautions à prendre supplémentaires pour la **prévention de formation d'H₂S** consécutivement au mélange de matière avec des matières déjà présentes sur le site* ». (Page 55 de la demande, § 1.2.1 dernière ligne de l'énumération)

Il n'y a pas vraiment de quoi être rassuré sur l'émission d'H₂S !!

4- Et les odeurs d'ammoniac ?

Le guide des bonnes pratiques pour les projets de méthanisation édité par le Club Biogaz, **dont sont membres 2 des acteurs de ce projet, Clarke Energy France, et l'Artifex**, et auquel le projet fait référence à plusieurs reprises, expose que le procédé de méthanisation entraîne une augmentation de la production d'ions ammonium NH₄⁺, que ceux-ci peuvent **se transformer dans certaines conditions en ammoniac gazeux NH₃**. Et que pour un digestat issu de la méthanisation, les émissions d'ammoniac sont susceptibles d'être plus importantes que pour la même matière non méthanisée (page 79 du guide).

Pour mémoire, « *l'ammoniac est un composé particulièrement odorant, très âcre et facilement reconnaissable à son odeur d'urine en décomposition, nocif par inhalation et mortel à hautes doses. Étant donné qu'il peut être produit en grande quantité sur un site de méthanisation, notamment lors du stockage de certaines matières ou de l'épandage du*

digestat dans une moindre mesure, il peut être une source importante d'odeurs et donc de nuisances. En milieu confiné, il devient dangereux car son inhalation est toxique ».

Le guide recommande donc que les fosses de stockage du digestat soient couvertes et si nécessaires ventilées (page 80 du guide).

Que trouve t- on dans le projet sur ce sujet des odeurs d'ammoniac ? Une seule ligne en page 161 de l'étude d'impact !!

La lettre de demande prévoit en page 38 au « § 3.2 Stockage du digestat sur le site de méthanisation » que « *la fraction solide du digestat est stockée sur une zone de stockage en béton armée de 100 M3* » (**à l'air libre** selon le tableau page 56 de l'étude de dangers, et 162 de l'étude d'impact § D Emission d'odeurs liée au traitement du digestat).

*Les porteurs du projet pensent-ils réellement qu'un **pareil stockage à l'air libre** nous met à l'abri d'émission de NH3 ?*

Que comptent-ils faire si des émanations d'ammoniac se manifestent ?

Pour toutes ces raisons, et alors qu'il y en aurait bien d'autres à évoquer, je suis donc opposée à ce projet.

Document sur 3 pages imprimées, numérotées 1/3, 2/3, et 3/3, et émis au format PDF.

Madame Lendormy Monique 54, Ave Mendès-France 02000 Laon

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après mes observations sur les documents déposés par la société d'exploitation AM Méthanisation dans le cadre de l'enquête publique ouverte jusqu'au samedi 14 octobre 2017, et prolongée jusqu'au 27/10.

I –Ce projet n'est pas particulièrement écologique :

1) En effet, il est écrit clairement dans le résumé non technique à la **page 10**, au **III- MOTIVATION ET RAISON DU CHOIX DU SITE** : « *le projet de méthanisation répond à la problématique de gestion des eaux de lavage de la société Transports PAPIN...* »,

Et dans la demande d'autorisation en page 17, au 1.1.1 ACTEURS du Projet :

« *La société voisine Transports PAPIN assurera le transport des intrants, ce qui permettra d'optimiser la logistique de transport (éviter le transport à vide)*, et à nouveau le rappel de l'objectif principal de ce projet : « *L'unité de méthanisation permettra la valorisation des eaux de lavage issues du lavage des camions* ».

En clair, il s'agit de régler le problème des eaux de lavage des camions citernes de la société des Transports PAPIN, et en aucun cas ce projet ne s'inscrit dans le plan Energie Méthanisation Autonomie Azote (EMAA), contrairement à ce qui est écrit en page 14 de l'étude d'impact, au II ARTICULATION AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES, 2.1.

En effet ce plan EMAA vise à développer un « **modèle français de la méthanisation agricole** » pour faire de la méthanisation agricole collective de taille intermédiaire un complément de revenus pour les exploitations agricoles, en valorisant l'azote et en favorisant le développement de plus d'énergies renouvelables ancrées dans les territoires, dans une perspective d'agriculture durable et de transition énergétique et écologique.

Pour y parvenir il convient de s'appuyer sur des outils de soutien et pilotage nationaux.

OR non seulement il ne s'agit nullement d'un projet de méthanisation agricole (le but de ce projet est clairement exprimé en **page 10** du résumé non technique, rappelé ci-dessus, **mais en plus, un des acteurs principaux, BIO GAZ PLUS, est une société néerlandaise.**

En effet il n'est pas nécessaire d'être un grand chimiste pour comprendre que des eaux de lavage restent avant tout de l'eau polluée, et que sans autres déchets, cette eau ne se transformera pas en méthane : H₂O ne devient pas CH₄.

2) C'est pourquoi, les porteurs du projet tentent d'habiller leur dossier en projet de méthanisation :

- On nous explique en **page 17 de la demande d'autorisation** que la SCEA puits du bas est à « *l'origine du projet...* » (c'est qui le porteur du projet AM ou SCEA ?), et qu'en **page 8 du résumé non technique** on nous dit *que cette unité traitera uniquement des matières végétales dont on donne une liste qui se termine par les eaux de lavage et glycérine (?)*.

Que je sache des eaux de lavage et de la glycérine ne sont pas des matières végétales !!

- On nous joint en annexe 2 de la demande d'autorisation les lettres d'intention d'Acolyance qui date du 17 mai 2013, celle d'Expandis d'avril 2013, expédiée le 14/05/2013, celle de Sensiet à Marchais avec des réserves du 10 juin 2013, et celle de Sodeleg du 18 mars 2013.

Toutes ces lettres d'intention datent de plus de 4 ans et demi pour la plupart, et ne sont peut-être même plus d'actualité !!

3) A la page 55 de la demande d'autorisation, on y trouve les distances qu'il faudra parcourir pour aller chercher les intrants : **il faudra 36 km pour les matières en provenance de SCEA et 16 Km pour celles d'Expandis et Sensiet.**

Et le plan d'épandage prévoit lui des déplacements dans le sud de l'Aisne, dans les Ardennes et même en Seine et Marne. !!

Que de kilomètres à parcourir pour aller Charly sur Marne et l'Epine aux bois deux communes au sud de Château-Thierry !!

En conclusion de cette 1^{ère} partie : Ce projet est donc loin d'être écologique, parce que dans le schéma proposé, et alors que l'eau potable est devenue une denrée rare, les transports PAPIN vont continuer à consommer 8 000.000 litres (8 millions de litres d'eau) par an, alors que la seule vraie solution écologique à la problématique de leurs eaux de lavage des camions est et restera la mis en œuvre d'une station d'épuration de façon à réutiliser cette quantité une fois pour toutes. Mais naturellement ce retraitement a un coût, et les porteurs de projet ont plutôt en tête de faire du profit, et peu leur importe l'écologie.

PS : Il est vrai que l'un des frères PAPIN nous a annoncé lors de la réunion publique du 22 septembre que la problématique des eaux de lavage des camions citernes n'existait plus, et on peut se demander dans ces conditions, pourquoi les porteurs de projet persistent à vouloir implanter une unité de méthanisation près de leur société de transport à Athies sous Laon, puisque la raison principale du choix du site a disparu !

Mais les porteurs de projet ne sont pas à une incohérence près, les questions débattues lors de la réunion précitée l'ont largement démontré.

II Les dangers :

A-Dans l'étude de dangers, en page 38, il est écrit ceci :

*« Les intrants solides sont stockés à l'extérieur sous toiture ou sous bâche. Les durées de stockage sont réduites et les matières **sont retournées** pour éviter un départ de fermentation »,*

Et dans l'Etude d'impact dans la partie IV « Evaluation qualitative de l'exposition, et plus précisément au V Evaluation de l'exposition **à l'hydrogène sulfuré** en page 279, il est écrit ceci :

*« Le stockage des intrants peut donner lieu à une dégradation de la matière en condition anaérobie de manière localisée (au centre du stockage où la matière n'est pas en contact avec l'oxygène de l'air). **Un dégagement d'hydrogène sulfuré peut alors potentiellement avoir lieu lorsque la matière est manipulée.** Or, les durées de stockage sont réduites ce qui limite l'amorçage de fermentation anaérobie non maîtrisé ».*

Si l'on rapproche ces deux textes, il est clair que les matières entrantes seront **retournées** pour éviter la fermentation, et que **cette manipulation** entrainera **un dégagement d'H2S !!**

Ces documents ne précisent pas ce qu'est **une durée réduite** , mais si l'on regarde de près le tableau figurant en page 149 de l'étude d'impact, on constatera que d'août à décembre d'une année donnée, ce sera d'après le tableau de cette page **16 874 Tonnes d'intrants** provenant de différentes sources dont surtout SODELEG qui vont être stockés.

En supposant que la règle «premier entré, premier sorti » soit correctement appliquée, et compte tenu qu'il faut fournir au digesteur 84,7 tonnes chaque jour, on détermine que des intrants de

novembre d'une année N ne seront complètement utilisés **au mieux que 37 jours plus tard**, soit vers le 10 janvier de l'année N+1, et de même pour les intrants de décembre qui ne seront complètement utilisés qu'au 15 février, et ceux de janvier au 10 mars, et **donc des durées de stockage dépassant à chaque fois pratiquement les 40 jours.**

Ces durées ne sont donc pas durées réduites, et nous ne sommes pas du tout à l'abri, des mauvaises odeurs !

B –Toujours dans l'Etude des Dangers, on y trouve en page 133, au sujet du scénario 2

« Explosion du local chaudière », ceci : « *La maintenance est assurée régulièrement pour les organes de sécurité. Les capteurs sont régulièrement étalonnés et contrôlés* ».

D'une part c'est quoi régulièrement ? Comment et par qui cette maintenance est assurée ? Pas de réponse !

Même remarque concernant le scénario 12 « **Dégagement toxique suite à la ruine des gazomètres** » au bas de la page 136 de l'étude des dangers.

A la page 152 toujours de l'étude des dangers, il y est évoqué une procédure d'alerte en cas de dégagement massif de biogaz.

Le fait de la prévoir signifie bien que ce risque peut se produire.

Et d'ailleurs le projet prévoit même que AM Méthanisation sera assurée en RC professionnelle pour « *indemniser les éventuels dommages corporels, matériels et immatériels causés à un tiers et imputable à l'activité de la société AM* ».

Le projet procède donc beaucoup par affirmations concernant la maintenance et la sécurité, mais rien n'est précisé sur les modalités pratiques.

C- Toujours dans l'étude de dangers, en page 37et 38 au § 2.5 Mesures préventives issues de l'accidentologie, au milieu du tableau, on peut y lire ceci : « *Le personnel de l'installation sera formé aux risques présents sur le site, et en particulier au risque de dégagement toxique* ».

Certes il est prévu en page 17 de la demande, que la société s'engage à faire suivre à son personnel d'exploitation la formation dispensée par l'ENSAA, mais dans la liste des unités d'enseignement suivies, ne figure pas la formation aux risques de dégagement toxiques.

On rappelle qu'on ne sait même pas de combien de personnes sera composé ce personnel, car en page 17 de la demande, la capacité humaine est ainsi définie :

«*La société d'exploitation A.M. – ATHIES METHANISATION permettra la création de 2 équivalents temps pleins (direct et indirect) afin de couvrir l'ensemble des postes nécessaires (transport, gestion des procédés, gestion administrative...).* » On peut même s'interroger sur la signification des points de suspension, car on ne sait pas ce que cela signifie réellement !

III-Les odeurs :

Le projet fait référence à plusieurs reprises au guide des bonnes pratiques pour les projets de méthanisation élaboré par le Club Biogaz dont 2 Acteurs du projet de méthanisation à Athies sous Laon sont membres, Clarke ENERGY France, et l'ARTIFEX rejoignant dans ce Club des sociétés aussi prestigieuses que Cap Gemini, Vinci Environnement, Air Liquide, Métha France, GRDF, et bien d'autres (références au guide en page 9 du plan d'épandage, et pages 111, 161 de l'étude d'impact).

Ce guide des bonnes pratiques consacre ses pages 27 et 39 à 72 à la question des odeurs ; le projet y consacre 16 pages (pages 111 à 120, 160 à 163, 191 à 193 de l'étude d'impact).

Pourquoi dans ces conditions ne pas avoir suivi toutes les recommandations du guide, notamment sur les sujets suivants, où rien n'est dit dans le projet ou si peu ?

- 1- Le transport des déchets par camion spécifique qui évitent tout contact avec l'air,
- 2- Les chargements et déchargements sur site ont lieu dans un hangar fermé et étanche,
- 3- les bâtiments de stockage des matières sont en dépression (les 3 sujets en page 27 du guide).
- 4- L'évaluation du niveau odorant (page 45 du guide), prévoit un quadrillage de l'espace dans un rayon de 3 km, et dans les lieux de vie.

Le projet ne présente que des mesures d'odeurs réalisées il y a plus de 2 ans uniquement sur le futur site en plein mois de juillet. Pourquoi ne pas avoir associé les riverains ? Nouer des contacts avec la population concernée ne ferait-il pas partie de la culture des porteurs du projet ?

5- La surveillance continue des odorités : Rien n'est prévu dans le projet sur ce sujet !

L'étude d'impact prévoit simplement en page 193 : « après la mise en service de l'unité une nouvelle étude d'odeur sera réalisée pour analyser les émissions odorantes en exploitation... » : Sera-t-elle réalisée conformément aux recommandations du guide ? Parce que la refaire sur le site comme initialement n'aura aucun intérêt pour les riverains !

A toutes fins utiles je cite les recommandations du guide des bonnes pratiques en la matière, page 67 du guide :

*« Quelles que soient les mesures de prévention et de traitement des odorants mises en place, certaines opérations fréquentes dans la journée présentent un risque d'émission d'odorants, **notamment la réception et le déchargement des matières entrantes**. Dans le cas d'un contexte local sensible, il peut être judicieux de prévoir une surveillance continue des odorités. Cette surveillance se fait à la fois sur le site et **hors du site, dans les lieux de vie environnants** ».*

Pour terminer sur ce sujet du guide des bonnes pratiques, et si ce projet est si transparent, pourquoi les porteurs de projet n'ont-ils pas signé la charte des bonnes pratiques figurant en pages 113 et 114 du guide ? Aurait-ils des choses à nous cacher ?

En tout cas, Monsieur le Commissaire enquêteur, je vous invite à regarder de près cette charte.

http://atee.fr/sites/default/files/2011-12_guide_bonnes_pratiques_methanisation_clubbiogaz.pdf

Compte tenu de ces observations, et bien d'autres qu'il serait trop long de mettre en page, je suis opposé à ce projet que je considère comme dangereux et inopportun.

Document sur 4 pages imprimées, numérotées de ¼ à 4/4 au format PDF.

Monsieur Camille Lendormy 54, Ave Pierre Mendès-France 02000 LAON

OBSERVATIONS DU PUBLIC – ENQUETE PUBLIQUE – ATHIES METHANISATION

Observations n° 8 :

Je suis totalement opposée à cette usine de méthanisation Papin qui est trop près des habitations , il pourrait la faire dans un endroit plus isolé afin d'éviter tous les nuisances qu'elle va apporter :

Augmentation des trafics des camions avec tous les dangers que cela comportent

- *Pollution de l'air et de la nappe phréatique*
- *Les odeurs , les mouches*
- *Dévaluation de nos habitations*
- *Risques d'explosions*
- *Problèmes sanitaires*
- *Perte de la qualité de vie*

Pour toutes ces raisons , je suis opposées à l'implantation de cette usine sur les terrains de la commune d'Athies sous Laon

Mme NORMANT EDITH

61 rue de Laon

02840 Athies

OBSERVATIONS DU PUBLIC – ENQUETE PUBLIC – ATHIES METHANISATION

Observation n°9

Vendredi 6 octobre 2017

Madame, Monsieur,

Ci-après, j'ai le plaisir d'y joindre mes témoignages vécus face à Dame Nature, qui, même avec la plus haute technologie sécurisée, ne se préoccupe pas de notre statut, de notre couleur de peau, de nos opinions (politique, religieuse), pour nous mettre tous égaux.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à ce message,

Je vous souhaite une bonne journée.

Avec mes salutations distinguées.

Sylvie Boutillier / Devorsine

Madame, Monsieur,

Ci-après, l'article dans le journal "l'union" Laon-Chauny-Thiérache, d'aujourd'hui, Jeudi 5 Octobre 2017, dans la rubrique "environnement", page 13.

Puis-je transférer ce message, à l'adresse mail: ddt-env-icpe@aisne.gouv.fr ?

En y ajoutant mon avis personnel (sortie indemne d'une catastrophe naturelle, naissance de notre petite fille avec une malformation à la tête).

Sans faire de mon cas, une affaire d'état, il est intéressant que d'autres témoignages comme le notre, puissent s'exprimer. Je m'exprime pour une prise en compte de sujets sensibles.

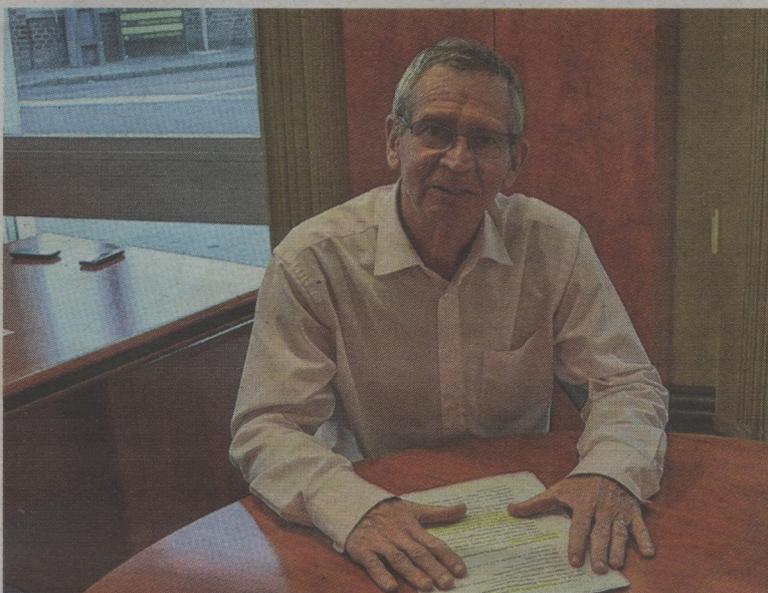
Bonne journée.

(extrait de L'Union du 5 octobre 2017)

Une même opposition à la méthanisation

ATHIES-SOUS-LAON Le conseil municipal a de nouveau rejeté le projet d'usine de méthanisation.

Le projet d'usine de méthanisation a encore animé le conseil municipal. Revenant sur la réunion publique, Yves brun, le maire de la commune, a dénoncé plusieurs « contrevérités ou incohérences » : « Contrairement à ce qui a été dit dans la présentation par le cabinet Artiflex, ce projet ne respecte pas le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Athies. Les installations classées pour la protection de l'environnement sont admises mais sous conditions qu'elles n'entraînent, pour le voisinage, aucune incommodité ni aucune insalubrité et, en cas d'accident, aucun sinistre susceptible de causer des dommages graves et irréparables aux personnes et aux biens. » Concernant les nuisances olfactives, « on nous dit que les intrants seront sous bâches automatiques mais est ce que ces bâches seront toujours fermées ? Nous ne sommes pas dans le cas d'un bâtiment dépressurisé avec mise en place de biofiltres et autres dispositifs assurant une complète garantie au niveau des odeurs. L'installation de piezomètres permettra, certes, de mesurer le niveau et la qualité de l'eau souterraine mais ces appareils n'empêcheront



Yves brun, le maire d'Athies, est toujours aussi déterminé.

pas la pollution de la nappe phréatique. »

L'édile a aussi évoqué la RD977, voie à grande circulation très proche de l'entreprise de méthanisation future qui, en cas d'explosion ou d'incendies, serait forcément touchée.

Considérant que la société Athies Méthanisation n'offre « aucune ga-

rantie » quand à la bonne gestion future de ses activités et quand à la maîtrise des conséquences environnementales qui pourrait impacter la commune, le conseil municipal a voté, à l'unanimité, une délibération avec un avis défavorable à l'implantation de cette entreprise de méthanisation sur le site choisi. ■

OBSERVATIONS DU PUBLIC – ENQUETE PUBLIQUE – ATHIES METHANISATION

samedi 7 octobre 2017

Observation n° 10 :

*Je suis CONTRE l'implantation de cette usine dans mon village. Habitant a l'entrée d'Athies sous Laon, le village est déjà défiguré par une usine de metallurgie, lusine de methanisation si près des habitations est malvenue en plus des odeurs et qui plus est de la pollution des nappes phréatiques. Protéger notre environnement aux abords des villes et villages est primordial.
Catherine Chene*

Observation n°11 :

Questions et remarques personnelles sur ce projet à porter au dossier de l'enquête publique

Pourquoi les porteurs du projet , famille Papin , maintiennent-ils ce dernier sur la commune d'Athies sous Laon ,alors que l'objectif initial et principal du premier dossier était le recyclage des eaux usées issues du nettoyage des citernes et que dans cette deuxième demande cet objectif majeur a disparu ?

Le dossier présenté n'est pas à jour car cette station de lavage y figure toujours, donc dossier proposé au public pas fiable , y-a-t-il d'autres modifications omises?

Le calcul de l'impact CO2 et flux des camions intègre-t-il les transports liés aux livraisons des intrants dans les hall de stockage des transports Papin (source de livraison pour alimenter l'usine)? Lors du premier projet la réponse des enquêteurs était que cela ne concernait pas l'étude d'implantation de l'usine!! réponse inacceptable car les intrants proviennent d'autres sites donc doivent être livrés et déchargés une première fois dans les hall avant d'être une nouvelle fois manutentionné pour le transfert dans l'usine. Ces hall sont-ils étanchent afin de stopper les odeurs liées aux différentes manutentions?

Protection contre les odeurs par une bâche étanche sur les cuves de stockage des produits a traiter .Quelle garantie de cette étanchéité et du maintien permanent de cette bâche sur le matériel de stockage, lors de la manutention des déchets pour alimenter l'usine cette bâche sera enlevée combien de temps et remise systématiquement ? A ce jour les camions Papin qui circulent avec des déchets ne sont pas bâchés au risque de déversement sur la chaussée , donc on peut ,a juste titre , imaginer que la remise en place de la bâche "étanche" sera très aléatoire.

Installation de piézomètre ne permettront pas de contrôler et bloquer la pollution de la nappe phréatique mais de constater après coup cette pollution , donc totalement inefficace pour l'environnement.

*Habitant d'Athies sous Laon
Ménard Jean-Luc*

Dimanche 8 octobre 2017

Observation n° 12 :

Bonjour,

Merci de prendre en compte les deux signatures suivantes :

Observation n° 13 :

Je suis contre le projet de méthanisation de l'entreprise Papin.

Elle est située bien trop près des habitations alors que l'espace ne manque pas dans notre département rural. Les nuisances (odeurs, mouches ...) que cette installation entraînerait rendraient la vie à Athies impossible pour nombre de ses habitants surtout pendant les périodes de canicule que nous connaissons maintenant régulièrement (juin dernier).

Encore plus graves sont les risques de pollution des sols et de la nappe phréatique qui alimente en eau potable le village.

Pourquoi enseigner le développement durable dans les écoles, insister sur l'importance de protéger l'eau et prendre encore aujourd'hui des décisions dangereuses pour l'environnement ?

Sylvie Piat

Observation n° 14 :

Je suis contre le projet de création de l'unité de méthanisation prévue par M.PAPIN car:

- le site prévu est trop proche des habitations d'Athies sous Laon (Danger d'explosion possible)*
- Il y aura inévitablement prolifération des mouches, et ce n'est pas une bâche automatique qui l'empêchera d'autant plus qu'elle restera la plupart du temps ouverte.*
- les camions transportant les digestats traverseront la commune d'Athies sous Laon de façon incessante*
- La nappe phréatique qui passe sous le site prévu a des risques d'être polluée au vu de l'excavation prévue de 4m de profondeur*
- il y aura forcément des odeurs émanant du stockage des digestats car la bâche prévue ne sera pas étanche.*

David MACIEJEWSKI

OBSERVATIONS DU PUBLIC - ENQUETE PUBLIQUE – ATHIES METHANISATION

Observation n° 15 :

Lundi 9 octobre 2017

Bonjour

Nous sommes contre l'installation d'une usine de méthanisation à athies sous laon :

-trop près des habitations, risques pour les riverains

- augmentation du trafic routier pour acheminer les déchets = + de pollution, + de désagréments

- la gestion des eaux de lavage étant résolue, ce projet qui devait répondre à cette problématique, n'a plus lieu d'être

- baisse de la valeur de nos maisons

-odeurs d'œufs pourris toute l'année

-à quoi joue mr Papin avec ses tas de cailloux qui sont stockés depuis de longs mois !

Mr et Mme Lefevre

13 rue du Pont

02840 athies sous laon

OBSERVATIONS DU PUBLIC – ENQUETE PUBLIQUE – ATHIES METHANSIATION

Lundi 9 octobre 2017

Observation n° 16 :

Messieurs les commissaires enquêteurs.

J'habite Athies sous Laon à l'entrée du village à moins d'un kilomètre du site prévu pour la mise en place de ce projet de méthanisation.

Ayant assisté à la réunion publique du 22/9, j'ai pu constater plusieurs inexactitudes dans la présentation du dossier qui ne contribuent pas à l'établissement d'un climat de confiance envers le porteur du projet.

- Une réduction de la capacité de stockage des déchets est annoncée alors que le niveau de production est identique et que le recyclage des eaux de lavage des camions de l'entreprise Papin est abandonné. Ceci aura donc pour conséquence de traiter davantage de déchets végétaux et donc de disposer d'une capacité de stockage plus importante..
- Il faut noter que le projet était initialement motivé par le besoin de traiter les eaux de lavage des camions. Or le chef de l'entreprise de transport, Mr Papin a déclaré que ces eaux de lavage n'alimenteraient pas l'usine puisque les camions sont désormais nettoyés à l'extérieur du site. En conséquence la raison première du lieux d'implantation de l'usine disparaît.
- Le dossier stipule qu'un risque de mauvaises odeurs existe (risque moyen qui peut être accentué par les conditions météorologiques) . Il est important de souligner que les vents dominants d'ouest conduiront ces odeurs vers le village d'Athies sous Laon.
- Concernant la sécurité des personnes, un infirmier du SAMU de Laon a déclaré lors de la réunion publique que l'hôpital de Laon ne détenait d'antidote aux gaz mortels pour prendre en charge plusieurs dizaines de personnes. La sécurité des populations n'est donc pas garantie en cas d'explosion !
- Sur le plan du risque de pollution de la nappe phréatique existante : La construction des fondations de l'usine et des fosses en béton pour recevoir les espaces de stockage des intrants peuvent impacter la nappe phréatique. En effet sur un autre projet situé sur la même nappe phréatique, l'ARS a estimé que les excavations de pieux béton pour l'installation de panneaux photovoltaïques étaient susceptibles de nuire à la qualité des eaux de cette nappe.
- Compte tenu de la saisonnalité des périodes d'épandage, les données sur la fréquence de passages des camions sont erronées. Celles ci semblent calculées sur des moyennes annuelles alors que les périodes d'étendage sont beaucoup plus courtes (2 mois au printemps et à l'automne)

En conclusion, je désapprouve ce projet qui se situe trop proche du village d'Athies sous Laon et à moins de 100 mètre d'une jardinerie et proche de la zone d'activité des minimes où se trouvent plusieurs restaurants.(2 à 300m)

Didier DEPOND
10 rue Jules ferry
Athies sous Laon

OBSERVATIONS DU PUBLIC – ENQUETE PUBLIQUE – ATHIS METHANISATION

Vendredi 13 octobre 2017

Observation n° 17 :

NON METHANISATION PAPIN

ON NOUS PARLE SANS CESSER D'ÉCOLOGIE ET LA AVEC CE PROJET POLLUTION DES SOLS DE LA NAPPE

PHRETIQUE DONC NOTRE EAU POTABLE INFECTÉE

LE DANGER D'EXPLOSION DE CETTE USINE QUI EST TROP PROCHE DES HABITATIONS

*DIMINUTION DE LA VALEUR DE NOTRE HABITATION QUI APRÈS DES ANNÉES DE L'ABANDON NOUS SOMMES INSTALLÉS DANS LA COMMUNE PAISIBLE D'ATHIES SOUS LAON
DES ODEURS NAUSEABONDES TOUTE L'ANNÉE À CAUSE DU STOCKAGE DE DÉCHETS,
PUIS LA PRÉSENCE DE MOUCHES*

AUGMENTATION DU TRAFIC DE CAMIONS DANS LA COMMUNE

M. François CALOI

Samedi 14 octobre 2017

Observation n° 18 :

Monsieur le Directeur de la DDT,

Je vous présente mon opposition au projet de l'usine de méthanisation de la société PAPIN pour les raisons suivantes :

1) Le méthaniseur sera trop proche des habitants, le développement durable doit aussi répondre au respect de la population.

Cela n'est pas acceptable et prouve un grand manque de respect pour les habitants si il obtient une validation.

Un tel projet n'a pas été envisagé aux abords du Château de Marchais.

2) Sous les vents Dominants lors du déchargement des nuisances olfactives seront inévitables.

À Chambry nous subissons déjà l'odeur des oignons à chaque campagne, nous sommes donc exposés de la même façon que les habitants d'Athies.

Une bâche ne peut être une solution crédible.

Je vous invite à visiter l'usine de méthanisation CVO (11 Boulevard du Marais, 59320 Sequedin) afin de comprendre que la méthanisation est une technologie chère. La méthanisation n'est pas rentable si l'on souhaite éviter les nuisances pour la population (déchargement dans un hangar étanche filtre bio actif etc).

La société Papin fait de l'argent, elle n'a pas de compétences réelles en méthanisation.

Il s'agit d'une entreprise qui ne respecte pas le code de la route et l'environnement (la course au rendement pendant la campagne de betterave et les décharges sauvages proche de Rozoy et Montcornet)

Aucune usine en France ne peut prétendre ne pas avoir d'odeur !

*3) Il y a un **risque pour la santé** les dispersions toxiques existent (sulfure d'hydrogène ou H2S fuites de méthane).*

Le méthane est plus dangereux que le CO2 les bâches ne seront pas étanche.

4) Il est inconscient pour vos services responsable de la qualité de l'eau (la vie) d'accepter une implantation sur une zone de captage d'eau potable.

Inutile de vous apprendre qu'un piézomètre ne protège pas l'eau de la pollution.

Il y a assez d'espace dans notre département nous vous demandons donc d'installer des méthaniseurs loin de nos habitations.

Le 14/10/2017

Alexandre Carlier

7ter Rue Roger Salengro

02000 CHAMBRY

Observation n° 19 :

*Non pour ce projet, l'intérieur des citernes n'était plus laver sur le site Athies-sous-Laon sur l'extérieur été fait il est indiqué dans le dossier projet de méthanisation répond à la problématique de gestion des eaux de lavage de la société transports Papin. Monsieur Papa ayant résolu la problématique il n'y a plus aucune raison valable de créer cette unité Athies-sous-Laon sur le site retenu
Merci*

Emmanuelle MALLET

Observation n° 20 :

*Questions et remarques contre ce projet
Athies sous Laon le 14 octobre 2017*

Pourquoi les porteurs du projet , famille Papin , maintiennent-ils ce dernier sur la commune d'Athies sous Laon ,alors que l'objectif initial et principal du premier dossier était le recyclage des eaux usées issues du nettoyage des citernes et que dans cette deuxième demande cet objectif majeur a disparu ?

Le dossier présenté n'est pas à jour car cette station de lavage y figure toujours, donc dossier proposé au public pas fiable, y-a-t-il d'autres modifications omises?

Le calcul de l'impact CO2 et flux des camions intègre-t-il les transports liés aux livraisons des intrants dans les hall de stockage des transports Papin (source de livraison pour alimenter l'usine)? Lors du premier projet la réponse des enquêteurs était que cela ne concernait pas l'étude d'implantation de l'usine!! réponse inacceptable car les intrants proviennent d'autres sites donc doivent être livrés et déchargés une première fois dans les hall avant d'être une nouvelle fois manutentionné pour le transfert dans l'usine. Ces hall sont-ils étanchent afin de stopper les odeurs liées aux différentes manutentions?

Protection contre les odeurs par une bâche étanche sur les cuves de stockage des produits a traiter. Quelle garantie de cette étanchéité et du maintien permanent de cette bâche sur le matériel de stockage, lors de la manutention des déchets pour alimenter l'usine cette bâche sera enlevée combien de temps et remise systématiquement? A ce jour les camions Papin qui circulent avec des déchets ne sont pas bâchés au risque de déversement sur la chaussée, donc on peut, a juste titre, imaginer que la remise en place de la bâche "étanche" sera très aléatoire.

Installation de piézomètres ne permettront pas de contrôler et bloquer la pollution de la nappe phréatique mais de constater après coup cette pollution, donc totalement inefficace pour l'environnement.

*Habitant d'Athies sous Laon
Ménard Jean-Luc
impasse du chemin*

Dimanche 15 octobre 2017 :

Observation n° 21 :

Non à la méthanisation Papin.

Je ne veux pas que cette usine s'implante sur le territoire d'Athies sous laon.

L'ENDROIT est mal choisi car trop près du village.

Nous allons subir :

- Des odeurs, des mouches. Le déchargement des intrants devrait se faire dans un lieu clos et étanche.

Merci grâce à cette usine, la valeur de nos maisons va baisser de 30 %

- Le passage des camions dans nos communes d'Athies et Chambry. Merci pour la pollution de l'air.

- Un risque d'explosion

-La pollution de la nappe phréatique.

Une excavation de 4 mètres de profondeur est insensée.

La nappe est en danger, elle alimente toutes les communes avoisinantes ainsi que Center parc. Ce serait catastrophique s'il y avait une pollution. Ce serait irrémédiable.

D'ailleurs cette usine n'a plus lieu d'être puisque les établissements papin ne lavent plus l'intérieur des citernes sur le site d'Athies.

Oui à la méthanisation mais en petite structure, proche des lieux de production pour éviter de faire circuler des camions qui viennent parfois d'autres départements.

*Sinon où est le bénéfice pour la nature!
Je ne veux pas de cette usine trop proche du village !*

*Herzog Clément né le 12 08 1998
23 rue Jean moulin
Athies sous laon*

Lundi 16 octobre 2017

Observation n°22 :

Dans notre village et aux alentours.

Il doit y avoir d'autre site pour l'implantation de cette usine, bien plus loin des habitations.

Pourquoi ne pas remplacer cette usine hyper dangereuse par des panneaux solaire par exemple.

En plus, suite aux différents réunions en mairie, l'implantation de cette usine ne respecte pas

L'article U2E du PLU d Athies sous Laon.

En plus, tous les habitants de la commune vont voir baisser le prix de leur bien de plus de 30 %.

C'est pour toutes ces raisons , dont la, liste est non exhaustive que je ne veux pas de l'implantation de cette station

De méthanisation a Athies.

Cordialement

Cédric BRUNIAU

45 rue des Ecoles,

Athies sous LAon

OBSERVATIONS DU PUBLIC – ENQUETE PUBLIQUE – ATHIES METHANISATION

Lundi 16 octobre 2017

Observation n° 23 :

Sébastien REDON

President ARIVELAC

Athies sous Laon

Lundi 16 octobre 2017

Je dis NON ce projet pour les raisons suivantes :

1) Après une première en enquête publique en 2015 qui avait recueilli un non massif au niveau du registre d'enquête publique et de l'ensemble des élus qui représentent plus de 30 000 habitants, le porteur de projet s'obstine à vouloir passer en force

2) Le dossier n'a que peu évolué entre 2015 et 2017, sauf un point majeur :

*Comme l'a expliqué M.PAPIN lors de la réunion publique, l'intérieur des citernes n'est plus lavée à Athies sous Laon (vérifiable sur la vidéo prise lors de la réunion publique et transmise par l'association ARIVELAC aux commissaires enquêteurs). Or dans le dossier présenté depuis juin 2016 aux services de l'Etat lors de l'instruction du dossier et aujourd'hui à la population, il est bien indiqué noir sur blanc dans le résumé non technique du projet (p.10) : **Le projet de méthanisation répond à la problématique de gestion des eaux de lavage des camions de la société Transports PAPIN.**"*

En aucun cas, il n'est fait mention du changement de protocole des Transports PAPIN qui est la réalité d'aujourd'hui et annoncé par son dirigeant.

Cette information capitale engendre des modification complètes et majeures du dossier :

- tableau présenté p23 est erroné, il n'y a plus 8000T d'eaux de lavage, par quoi est ce remplacé pour avoir un total de 30920T?

- les matières qui vont remplacer l'eau vont venir d'où? de chez qui? faut il des nouvelles lettres d'intention de fournisseurs? quelles distances vont elle parcourir pour arriver jusqu'au site?

- augmentation du trafic de camion

- augmentation du bilan carbone

Le tableau présenté p.55 de la lettre de demande de présentation est totalement FAUX :

- au niveau des distances pour la société SODELEG,

- les transports PAPIN peuvent ils nous prouver qu'ils cultivent des radicules de betteraves (4000T) et des pulpes de betteraves (3000T). D'après le site société.com l'activité des transports PAPIN est le Transports terrestres et transport par conduites"code APE 4941B. Une attestation d'assurance peut elle être présenté où est indiqué l'activité de culture de la betterave?

- d'après les lettres d'intention de la société EXPANDIS (p66 lettre de demande), il est indiquée que le transport des pommes de terre seront dans un rayon de 40/80 kms autour de Laon au départ de Marchais et des exploitations de leurs producteurs (bien loin des 16 kms écrit)

A titre personnel, je suis intervenu lors de la réunion publique pour parler du site www.athies-methanisation.fr qui est référencé dans le dossier (p.18 lettre de demande) et j'ai posé la question à M.PAPIN pour savoir si le site était à jour concernant le projet ainsi que les procédures de sécurité en cas d'accident.

La réponse a été OUI (là aussi prise en vidéo par l'association ARIVELAC). D'ailleurs je m'étonne que les commissaires enquêteurs n'en fassent aucune mention dans le compte rendu de la réunion du 22 septembre qui est censé retranscrire l'intégralité des questions posées ce soir là.

Il a été prouvé devant l'assemblée que le site en question était un site de vêtements en ligne où l'on retrouve des marques connues tel que GANT, HOLLISTER, HUGO BOSS.... (toujours d'actualité au 16 octobre 2017 jour d'écriture de ce mail)

M.PAPIN a découvert ça le soir même alors que quelques minutes auparavant il indiquait que le site était à jour???

Cela démontre malheureusement que le porteur de projet prends avec TRES GRANDE LEGERETE ce dossier qu'il ne connaît pas.

Il mandate et paie un cabinet d'étude (ARTIFEX) pour avoir le feu vert des autorités pour ouvrir cette usine industrielle par faire une machine à cash entre ces 3 entités : SARL TRANSPORTS PAPIN, SCEA PUIITS BAS et AM METHANISATION.

Rappelons que que l'on parle d'un site ICPE avec des risques d'explosions, des zones ATEX, des risques incendies, des risques de dispersion de gaz toxiques....

Ce n'est pas à un dossier à prendre à la légère, et un tel dossier requiert expérience, savoir faire, prévention.

Aujourd'hui nous sommes bien loin de ses exigences obligatoires pour un tel projet.

Demain si il y a un accident industriel, c'est bien les deux co-gérants qui auront souscrits une responsabilité civile auprès d'un assureur qui devront répondre pénalement de ce qui se sera passé. Et non le cabinet ARTIFEX qui a répondu à la majorité des questions lors de la réunion publique et réalisé le dossier pour l'enquête publique.

NON à ce dossier pour maintenir une qualité de vie pour les riverains et respecter l'article UE2 du PLU d'Athies sous Laon.

OBSERVATIONS DU PUBLIC – ENQUETE PUBLIQUE – ATHIES METHANISATION

Mercredi 18 octobre 2017

Observations n° 24 :

Propriétaire non occupant d'un appartement sis à proximité du quartier champagne j'interviens dans cette enquête pour formuler les remarques suivantes :

1°) l'information officielle de ce projet ne m'est jamais arrivée, c'est une association hostile qui m'a contacté.

2°) Si le concept de la méthanisation peut paraître indispensable au vu de la gestion des déchets, la construction de ces installations impose des précautions qui dans le cas présent, ne sont à mon avis pas respectées.

-le sérieux du porteur du projet :

La réunion publique qui s'est tenue à Athies le 7 octobre 2015, a montré que la population n'était pas satisfaite du comportement en général des « PAPINS ». Les transparents vantant le « dynamisme » de l'entreprise n'ont pas fait oublier les odeurs pestilentielles que nous avons supportées cet été aux abords de son entrepôt. La conduite dangereuse de certains chauffeurs qui vous poussent à l'entrée des agglomérations lorsque vous respectez la limitation de vitesse. Le caractère suffisant de dirigeants qui se vantent d'autofinancer le projet pour reconnaître ensuite prendre des actionnaires et être suivi par les banques.

-impact sur l'environnement, pollution de l'air

En se plaçant entre la zone pavillonnaire d'Athies, de Chambry, le quartier champagne, et la zone d'activité des Minimes, ensemble d'un rayon de 3km justement prévu pour la dissipation des odeurs, le site choisi ne satisfait que les « PAPINS »

- impact sur l'environnement, pollution de la nappe phréatique,

Dans une récente délibération les élus de la communauté de commune de Laon se sont penchés à juste titre sur le problème et ont émis un avis défavorable à ce projet. Les élus qui, quelques années auparavant avaient financé avec l'argent public la création du plan d'eau de l'Ailette pour le donner ensuite à Center Parc se sont montrés inquiets pour la qualité de l'eau distribuée dans ce centre. Il serait en effet mesquin d'obliger les dirigeants de ce complexe à acheter de l'eau minérale pour leurs hôtes, alors qu'ils ont reçu gratuitement un lac tout entier.

Il est regrettable que dans cette délibération personne n'ait évoqué le sort des populations laonnoises déjà très touchées par le chômage, qui risquent de voir l'eau et l'air pollués par cette installation. Il ne faudra pas s'étonner si dans ce contexte, nos jeunes décident de partir respirer l'air du désert de Syrie ou d'ailleurs en buvant les paroles des imams qui dénoncent la corruption de l'occident.

Un citoyen atterré

Régis CARLIER 2 place de l'église 02350 EBOULEAU

Je précise que cette déposition est identique à celle que j'avais faite lors de l'enquête précédente, huit jours avant les attentats de Paris.....

Observation n° 25 :

Oui au principe de métanisation

Non pour une réalisation à proximité des zones d'habitation pour des raisons d'économies de l'industriel alors que des surfaces sont disponibles dans notre région ex: l'ex camp militaire de Sissonne

Michel RICHTER

Observation n° 26 :

Bonsoir,

Je vous prie de trouver en pièce jointe ma contribution à l'enquête publique que vous menez actuellement à propos du « projet Papin ».

Je vous remercie pour sa prise en compte et vous souhaite bon courage dans vos travaux.

*Bien cordialement,
Benoit BACHELART
Athies sous Laon*

(voir Annexe)

M Bachelart Benoit
24 rue Léon Blum
02840 Athies sous Laon

Athies le 19 octobre 2017

A l'attention de M le Responsable de l'enquête publique

Monsieur, je voudrais par la présente manifester mon hostilité quant à l'éventuelle implantation d'une usine de méthanisation sur ma commune.

Dans un premier temps, les différentes réunions d'informations auxquelles j'ai pu assister ont clairement pu montrer à quel point la crédibilité des porteurs du projet pouvait être remise en cause.

Ainsi, messieurs PAPIN ont depuis des années multiplié les fautes qui permettent de douter sérieusement de leur crédibilité (non respect du PLU, infractions répétées envers la loi, problèmes techniques à répétitions non résolus malgré les injonctions, démêlés judiciaires antérieurs, soucis de gestion de leurs eaux de lavage, mauvaises informations transmises quant à la gestion du digestat, incohérence à propos de l'éventuelle station BIOGNV, etc.). La liste est finalement bien exhaustive et permet d'avoir nombre des doutes quant à la capacité de ces personnes à savoir gérer comme il se doit un projet d'une telle ampleur, aussi délicat. Un tel outil ne peut être géré par n'importe qui, le transport de marchandises n'est pas de la haute technologie!

Dans un deuxième temps, les risques encourus par notre santé et surtout celle de nos enfants sont bien réels. Les quelques éléments énoncés ci-dessous sont loin de composer une liste exhaustive! Cela serait trop long...

L'étude d'impact est claire à ce propos, notamment en expliquant que "des impacts résiduels négatifs sont reconnus pour la pollution du sol, du sous et des eaux ainsi que pour la dégradation de la qualité de l'air." Contrairement à ce qui avait été annoncé par les porteurs du projet, la qualité de l'air et de l'eau seront entre autres éléments impactés. Les nuisances seront réelles (odeurs, eau souillée, mouches, etc.)

De plus, la pollution sera considérable par la faute des nombreux camions et de l'énorme bilan carbone résultant des allers et retours pour gérer le digestat.

Enfin, les risques d'explosion, bien que "minimes" sont malgré tout réels!

Dans un troisième temps, la maison que je paye depuis plus de 10 ans serait logiquement appelée à perdre beaucoup de sa valeur. Entre la grosse usine à ses portes, les nuisances dues aux camions, aux odeurs, aux risques sanitaires, aux risques d'explosion, aux risques de mauvaise gestion,...je doute clairement que mon village attire encore beaucoup de personnes. A titre personnel, il serait pour moi inconcevable d'acheter un bien dans un tel endroit!

Il y aurait encore bien des choses à dire pour exprimer mon refus ainsi que celui de toute ma famille à propos de ce projet. En tout état de cause, pour le bien de mes enfants et de mon foyer, j'envisagerais certainement de quitter ce village que j'apprécie tant si jamais il voyait le jour.

Trop de zones d'ombres subsistent, trop de risques demeurent pour que l'on puisse finalement donner les clés à ces personnes dans le cadre qui est le nôtre. Cette technologie est certes très intéressante, mais j'estime qu'elle ne doit pas se faire si près d'habitations!

Espérant par ce courrier avoir su vous faire part de ma défiance quant à ce projet, je vous prie d'agréer monsieur l'expression de mes sentiments distingués.



OBSERVATIONS DU PUBLIC – ENQUETE PUBLIQUE – ATHIES METHANISATION

Jeudi 19 octobre 2017

Observation n°27 :

Je ne suis pas d'accord avec l'implantation de cette usine de méthanisation dans mon village. Cette usine n'a plus lieu d'être puisque les citernes ne sont plus lavées sur le site d'Athies. Il faut préserver notre nappe phréatique. Pourquoi refuser le projet de la ferme photovoltaïque de Samoussy si celui d'Athies est maintenu ? L'excavation de 4 mètres de profondeur est une folie. Préservons notre eau !

D'autre part, cette usine ne respecte pas le plan d'urbanisme d'Athies. Ce site va entraîner trop de nuisances : olfactives, des mouches, de la pollution, de la circulation de camions, des risques d'explosion. Il faut construire cette usine ailleurs. Les maisons du village vont perdre 30 % de leur valeur.

Non non non pas de méthaniseur à Athies

*Herzog Camille
[23 rue Jean Moulin](#)
[Athies sous Laon](#)
Né le 24 juin 1993*

Observation n°28 :

Bonjour

en tant qu'habitant de la commune d'Athies dont la résidence est située à environ 1 km du projet d'implantation de l'usine de méthanisation

Par ce mail je réitère comme en 2015 mon opposition au projet Méthanisation Papin pour les raisons suivantes

- proximité trop proche des habitations et par conséquent forte dépréciation du bien immobilier acquis avec sacrifices*
- mauvaises odeurs lors des fortes chaleurs*
- forts risques de pollutions des sols, de la nappe phréatique*
- Trafic routier en fortes augmentations avec les risques associés*

Je ne suis pas opposé au processus de méthanisation mais il me semble qu'il existe assez d'espaces dans la région moins proche des habitations pour ce projet

Laurent Clercin

Vendredi 20 octobre 2017

Observation n° 29 :

*Madame, Monsieur,
Veuillez trouver ci-joint mon courrier à ajouter à l'enquête Publique
Méthanisation Athies sous Laon.
Cordialement,
Nathalie Mercier*

+ Annexe en PDF

Nathalie MERCIER

ATHIES S/LAON, le 20 Octobre 2017

43 Rue du Château d'Eau

02840 ATHIES SOUS LAON

06.78.51.75.72

ENQUETE PUBLIQUE

Société ATHIES METHANISATION

NON A LA METHANISATION PAPIN A ATHIES

Monsieur,

Je viens par la présente vous informer que je suis CONTRE LA METHANISATION PAPIN A ATHIES SOUS LAON.

En effet, ce projet ne respecte pas l'Article UE2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Athies sous Laon qui stipule : « Les Installations Classées Pour l'Environnement ne doivent entraîner aucune incommodité ni insalubrité pour le voisinage et en cas d'accident aucun sinistre susceptible de causer des dommages graves irréparables aux personnes et aux biens. »

De plus, cette installation risque de polluer les sols, la nappe phréatique donc l'eau potable du robinet. Faut-il vous rappeler que notre réseau d'eau fournit le Center Parc de l'Ailette !!

Une odeur nauséabonde permanente sera présente à cause d'un stockage non étanche des intrants !!

J'ai encore d'autres points négatifs que provoquerait l'installation de cette usine de méthanisation si proche de nos habitations.

Voulez-vous vraiment que notre jolie région touristique avec sa belle ville fortifiée de Laon, ses jolis villages alentour, et son centre aquatique de Center Parc soient mis en danger à cause de cette usine de méthanisation. Nous avons récemment valorisé notre région par le biais de l'audio visuelle, nous l'avons fait connaître et voilà que cette usine risque de tout compromettre. Voulez-vous que nos touristes désertent nos communes ?

Réfléchissez bien, vous les décideurs, avant de donner votre accord pour l'implantation de cette usine de méthanisation. Que feriez-vous si une usine de méthanisation venait à être implantée à quelques mètres de votre habitation, à quelques mètres de votre jardin où vos enfants aiment s'amuser, où vous aimez vous détendre et passer de bons moments à la campagne ? Cette maison dans laquelle vous avez investi toutes vos économies, parce que vous aviez trouvé l'endroit idéal pour bien vivre et sans danger avec votre famille !!!

Cette usine représente un réel danger pour les habitants d'Athies et ses environs.

Je vous remercie de prendre en compte mes objections pour l'implantation de l'usine de Méthanisation Papin à Athies Sous Laon.

Salutations distinguées,

Nathalie MERCIER

OBSERVATIONS DU PUBLIC – ENQUETE PUBLIQUE – ATHIES METHANISATION

Samedi 21 octobre 2017

Observation n°30 :

Messsieurs les commissaires-enquêteurs

Je vous livre ci-dessus mes observations sur le projet de création d'une usine de méthanisation à Athies sous Laon :

Le lieu d'implantation de cette unité industrielle est mal choisi ; trop près de la zone de commerce et d'artisanat, d'un lieu de vie des handicapés, des habitations.

Les odeurs vont émpoisonner'notre existence

La nappe phréatique sera polluée car le sol est très fragile

Certains sites de collecte des intrants et les sites d'épandage sont trop éloignés

La circulation des camions sera augmentée accroissant le risque d'accident et perturbant plus encore la vie des habitants

Pour ces motifs je suis opposée à la construction de cette unité à cet endroit.

Valérie MASCRET

Athies sous Laon

Observation n°31 :

Messieurs les commissaires,

La préoccupation première des porteurs de projet était de résoudre le problème du traitement des eaux de lavage de leurs camions.

La motivation n'existant plus, puisqu'ils lavent leurs camions à l'extérieur, le projet doit être abandonné.

La partie liquide des entrants devra donc être apportée (où remplacée par on ne sait quoi !!!), d'où une augmentation de la circulation des camions qui va grever le bilan carbone

Le problème des odeurs n'est pas sérieusement pris en compte (Voir observations de l'unité environnementale)

La pollution de la nappe phréatique est bien réelle. Protégeons donc ce bien précieux qu'est l'eau.

Pour ces motifs je suis fermement opposée à ce projet.

Julie MASCRET (20 ans)

Athies sous Laon

Observation n° 32 :

Je suis vraiment opposé à l'usine de méthanisation d'Athies sous Laon pour plusieurs raisons :

- *Aucune utilité car prévue pour recycler les eaux de lavage de la station de nettoyage des frères Papin, or cette station ne sera pas construite.*
- *La crainte des odeurs pestilentielles n'est pas levée par l'ajout de bâches par rapport au premier projet. Quand vous enlevez une bâche pour déposer des déchets, les odeurs ne sont pas confinées !!!*
- *Les conseils municipaux d'Athies, de Laon et le conseil communautaire de l'agglomération de Laon se sont tous prononcés contre ce projet que les Frères Papin ont l'air de maîtriser aussi bien qu'ils maîtrisent la gestion de leur site Internet (preuve en est lors de la réunion publique, ils nous proposaient d'acheter des vêtements et non pas des informations sur leur projet de méthanisation)*
- *La préservation de la nappe phréatique n'est pas plus assurée que lors de la pose des panneaux photovoltaïques du site de Samoussy (refus d'implantation pour ce projet).*

Patrick Loiseaux

Dimanche 22 octobre 2017

Observation n°33 :

Respect de la nappe phréatique : *A Samoussy, le projet de parc photovoltaïque a été retoqué une première fois en raison de l'utilisation prévue d'ancrages fichés profondément dans le sol. A Athies le projet de méthanisation prévoit une installation paysagère de l'installation en creusant de 4 mètres. La nappe phréatique ne sera plus alors qu'à 2 ou 3 mètres. Pourquoi les services de l'Etat ne l'ont-ils pas fait observer ? (il s'agit de la même nappe phréatique qu'à Samoussy)*

Stockage des déchets : *Les désagréments et risqués ne semblent pas avoir été pris en compte : odeurs, mouches etc.. et plus grave : éventuel risque d'explosion.*

Mais ...

En ce qui concerne les motivations du choix du site d'Athies-sous-Laon : le projet de méthanisation répond à la problématique de gestion des eaux de lavage des camions de la Société de Transports PAPIN. Or, lors de la dernière réunion publique Monsieur PAPIN a déclaré que l'intérieur des citernes n'était plus lavé sur le site d'Athies. Monsieur PAPIN ayant résolu son problème des eaux de lavage de ses camions :

- 1) *Il n'y a plus de raison valable de créer cette unité de méthanisation à Athies-sous-Laon*
- 2) *Pourquoi ne pas envisager la création d'un site de méthanisation sur le lieu actuel de lavage des camions ?*

Paulette BUHOT

14. rue Edouard Herriot

02840 ATHIES-sous-LAON

Observation n°34 :

Non à l'usine de méthanisation Papin pour les raisons suivantes :

- *Risque pollution nappe phréatique*
- *Augmentation de mouches et des mauvaises odeurs dû à la fermentation des déchets*
- *Augmentation du trafic routier poids lourds déjà très important par leur sté de transport pouvant nuire a la sécurité dans la commune*
- *Dévalorisation des habitations avec la proximité de l'usine*

Marc Chollet

Lundi 23 octobre 2017

Observation n° 35 :

Messieurs les enquêteurs,

Je vous envoie ce courriel pour vous faire part de mon refus de voir s'installer une telle usine dans notre commune. Mes motifs sont les suivants :

- *l'installation est trop proche des habitations, faisant courir un trop grand risque aux habitants*
- *De nombreux cas d'accidents un peu partout, et dans tous les pays les gens se mobilisent devant ce danger et ce manque de maîtrise au niveau de la sécurité :*
 - http://eplh.free.fr/biogaz/risques/Accident_44_2013.pdf
 - <http://www.echo-louet.fr/tag/methanisation/>
 - <https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46329/>
 - <http://www.lafranceagricole.fr/actualites/methanisation-des-accidents-chaque-semaine-en-allemande-de-grands-risques-en-france-1,0,14658554.html>

(liste malheureusement non exhaustive... je vous invite à faire des recherches sur Internet...)

- *Lors de la réunion publique M.PAPIN a déclaré : "l'intérieur des citernes n'étaient plus lavées sur le site d'Athies sous Laon, seul l'extérieur est fait sur site."*

Dans le dossier (résumé non technique p.10) il est indiqué que pour les motivations du choix du site : Le projet de méthanisation répond à la problématique de gestion des eaux de lavage des camions de la société Transports PAPIN. "

Lors de la réunion publique on nous a présenté une vidéo qui est la même qu'en 2015 et sur la première page de tout les documents des dossiers de l'enquête publique on voit cette station de lavage.

- *Pourtant le cabinet ARTIFEX indique que le projet de création de la station de lavage est abandonnée.*

L'information au public est tronquée et ne permet pas de comprendre le dossier surtout que cette station avait un lien direct dans la demande de permis de construire refusée par la Mairie d'Athies sous Laon en 2015. En effet, les eaux de lavage devaient être récupéré pour aller dans le digesteur. Celà induit une forte confusion entre le discours et ce que l'on peut voir dans les dossiers.

Bizarrement la parcelle cadastrale des tas d'enrobés de la société COLAS, correspond exactement à celle qui correspondait au permis de construire de la station de lavage en 2015. Le projet est il réellement abandonné, ou bien on attends de construire la méthanisation pour ensuite déposer à nouveau un permis de construire pour cette station de lavage?

Ce point n'est pas clair et apporte une grande confusion dans la compréhension du dossier. Il est fait mention du site www.athies-methanisation.fr dans le dossier (lettre de demande présentation projet p.18) où l'on doit retrouver les coordonnées du futur chef de site.

M.PAPIN a déclaré lors de la réunion publique que le site était à jour concernant les informations techniques de la méthanisation et des procédures d'alertes en cas d'accident.

Ce n'est pas le cas puisque c'est un site de vente de vêtements. Le directeur de l'entreprise ne maîtrise pas les outils technologiques, comment pourrait il maîtriser les aspects liés à la sécurité que requiert un site de méthanisation!

- *La nappe phréatique est située sur une très grande zone et les risques de pollution sont trop importants de voir tous les habitants du bassin privé d'eau potable... De plus la commune d'Athies sous Laon fournit l'eau au Center Parc de l'Ailette.*
- *Le marché de l'immobilier souffrirait aussi de l'installation d'une telle fabrique à poisons'et il nous serait alors impossible de vendre nos habitations sauf à devoir les brader !!!*
- *Dans le cas peu probable (j'espère) où vous donneriez un avis favorable à ce projet, je ne voudrais pas être à votre place si malgré toutes les mises en garde, les oppositions qui sont les nôtres, les différents soutiens (politiques notamment) un accident ou une pollution venait à se produire sur le site que vous auriez autorisé à s'installer.*
- ***Je vous demande de vous mettre simplement à notre place, et imaginer la construction d'une telle installation proche de vos domicile ! En France, on est toujours d'accord pour tout : pourvu que ce ne soit pas près de chez soi !!! Un exemple : les aéroports. Les utilisateurs sont pour.....Sauf si on les construit à côté de leurs maison.***
- *Enfin, en cas d'accident qui serait condamnable ? Et quelles seraient les chances de se voir indemnisé ? Il serait judicieux d'appliquer les dispositions des articles suivants :*
 - *article Article 121-3 du Code Pénal :*
 - ***Il y a également délit, lorsque la loi le prévoit, en cas de faute d'imprudence, de négligence ou de manquement à une obligation de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, s'il est établi que l'auteur des faits n'a pas accompli les diligences normales compte tenu, le cas échéant, de la nature de ses missions ou de ses fonctions, de ses compétences ainsi que du pouvoir et des moyens dont il disposait.***

- *article Article 1240 du Code Civil :*
 - *Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.*

==> Êtes-vous concernés par ces dispositions en votre qualité d'enquêteurs si vous donnez un avis favorable à ce projet en connaissance de tous les risques ? Quelle part de responsabilité porteriez vous ?

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir m'adresser un accusé réception du présent mail, afin de pouvoir m'assurer que mon avis a bien été enregistré.

Je vous en remercie par avance,

Cordialement,

Claude Dumaire

14 Lotissement la Sablonnière

02840 Athies sous Laon

Observation n° 36 :

Monsieur, Madame,

Je vous prie de bien vouloir ajouter ma contribution à l'enquête publique concernant l'implantation d'une usine de méthanisation à Athies-sous-Laon.

Veuillez agréer mes sincères remerciements.

Weyersheim, le 23 octobre 2017

GARTNER Edwige

15 rue des Mésanges

67720 WEYERSHEIM

NON à une usine de méthanisation

à Athies-sous-Laon

Pourquoi une enquête publique pour une usine qui n'a plus lieu d'être ?

Mr Papin ayant dit lors de la réunion publique que l'intérieur des citernes des camions de sa société n'étaient plus lavées sur le site d'Athies, il n'a donc plus de problématique de recyclage des eaux de lavage. Il n'a donc plus aucune raison de construire une usine de méthanisation sur le site d'Athies-sous-Laon.

Pourquoi la station de lavage figure-t-elle sur les plans alors que le projet de sa création a été abandonnée ?

Ce projet est-il réellement abandonné ou a-t-il été mis en attente ? Une demande de permis de construire pour cette station sera-t-elle déposée après la construction de l'usine ?

Beaucoup d'interrogations ! La fiabilité du dossier semble bien légère : il ne doit pas y avoir de contradictions entre les écrits et les paroles. Cherche-t-on à nous duper ? Au vu de ces faits, on peut s'interroger sur le sérieux et l'honnête de ce dossier.

Comment faire confiance à Athies-Méthanisation ?

Mr Papin a déclaré, lors de la réunion publique, que le site www.athies-methanisation.fr mentionné dans le dossier était à jour concernant les informations techniques sur la méthanisation et les procédures d'alertes. Comment se fait-il alors que cette adresse mène à un site de vente de vêtements de marque ? Ceci est inadmissible ! Quand on ne maîtrise pas les outils technologiques, comment pourrait-on être compétent pour maîtriser les aspects liés à la sécurité que requiert une usine de méthanisation.

Quel avenir pour les riverains ?

Nous pouvons, hélas, nous appuyer sur des exemples bien réels pour connaître l'avenir prometteur en nuisances insupportables que nous réserve une telle usine.

- **Les nuisances olfactives** : les émissions d'odeurs putrides ne sont pas possibles mais bien réelles et à toute heure de la journée comme le prouve l'usine de méthanisation de Montpellier. Et pourtant dans cette usine, les déchets sont contenus dans un bâtiment fermé et pressurisé. Malgré cet aménagement, les odeurs s'échappent donc imaginer lutter contre les odeurs grâce à une bâche automatique est tout à fait utopique !
- **Les nuisances sonores** : Les transports des déchets et des digestats par camions engendreront d'importantes nuisances sonores (et des émissions de dioxyde de carbone !). Il faudra également compter sur le bruit émis directement par cette usine. Ces nuisances entraîneront des dépressions chez certains habitants.

- **Les risques sanitaires** :

- Les mouches vont proliférer comme c'est le cas à Montpellier. Or elles peuvent être vecteurs de maladies infectieuses graves pour certaines personnes.

- La santé des riverains va se dégrader : davantage de maux de tête, des vertiges, des allergies, des troubles...

- L'épandage des digestats aussi est nuisibles ! Il est meurtrier pour les humains et les animaux car il est source de maladies comme le botulisme et l'apparition de nouvelles bactéries. (cf méthanisation en Allemagne)

- **Les risques environnementaux** :

- Il y a toujours des risques d'explosions et/ou d'incendies de l'usine ! Ce risque est loin d'être négligeable puisqu'il y a déjà eu plus d'une vingtaine d'incendies dans ce type d'usine (en France et en Allemagne) et au moins 4 explosions. Les rejets de méthane entraîneront alors une catastrophe écologique ! Le méthane est quand même 25 fois plus nuisible que le dioxyde de carbone ! La nappe phréatique sera également polluée à très fortes doses. Ce ne sont pas les piézomètres qui

bloqueront la pollution, ils ne feront que la constater.

- Il y a également des risques de rejet de méthane au niveau du méthaniseur dû à la dégradation normale de l'étanchéité. Ces rejets seraient alors moins importants mais tout aussi conséquents.

Il est inconcevable qu'une usine représentant un si grand danger pour la vie soit implantée aussi près des habitations et des voies de circulation !

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dit à l'article 4 : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. » Or cette usine nuit à autrui !

L'heure est au développement durable, à la préservation de l'eau si nécessaire à la vie et à la lutte contre le réchauffement climatique, il est donc impensable de cautionner ce type d'usine si dangereuse pour nous et notre environnement !

NON à Athies-Méthanisation !

Notre devoir, à chacun, est de protéger la vie et d'offrir un avenir sain à nos enfants.

NON à cette usine qui est un poison !

Observation n° 37 :

Monsieur, Madame,

Je vous prie de bien vouloir ajouter ma contribution, en pièce jointe, à l'enquête publique concernant l'implantation d'une usine de méthanisation à Athies-sous-Laon.

Veillez agréer mes sincères remerciements.

Maurice Gartner

+ annexe en PDF

Observation n° 38 :

Monsieur, Madame,

Je vous prie de bien vouloir ajouter ma contribution, en pièce jointe, à l'enquête publique concernant l'implantation d'une usine de méthanisation à Athies-sous-Laon.

Veillez agréer mes sincères remerciements.

Violette Gartner

+ annexe en PDF

Observation n°39 :

Je m'oppose ainsi que ma famille au choix de l'installation d'une Usine de Méthanisation PAPIN sur le site d'ATHIES-sous-LAON

pour les risques de pollution sur l'environnement et les dommages graves et irréparables aux personnes et aux biens (Explosions...)

Pollutions des sols et de la nappe phréatique par infiltrations des eaux de pluie souillées par les déchets au sol lors des manipulations

et fuites des installations.

Dévaluation des Biens Immobiliers pour l'ensemble du Village

Risques d'odeurs nauséabondes toute l'année

Invasion de mouches

Pollution par l'augmentation du trafic dans le Village (passage fréquent des camions)

Suite à la Réunion Publique du 22/09/17, il en découle trois nouveaux arguments :

- Mr PAPIN a déclaré l'intérieur des citernes des camions n'était plus lavé sur le site d'Athies, seul l'extérieur

est fait sur site". Il n'a donc plus de raison de créer cette unité à ATHIES !!!

- Doute sur le projet de la station de lavage ,, Est-il réellement abandonné, ou bien on attend de construire la Méthanisation pour ensuite déposer à nouveau un permis de construire pour cette station de lavage ????? Confusion

- Incohérence entre la décision de l'Agence Régionale de Santé dans le dossier de la Ferme photovoltaïque

de SAMOUSSY ?? La 1ère proposition d'un plantage de pieux a été remplacée par des semelles béton

hors-sol pour protéger la nappe... Pourquoi l'ARS ne se manifeste pas au projet de PAPIN puisqu'il envisage

une escavation de 4m de profondeur. Là l'ARS ne demande rien ? Pourquoi protéger la nappe au départ,

si c'est pour la mettre en danger avec des milliers de m3 de béton quelques kms plus loin ???

Il n'y a aucune cohérence entre ces deux décisions.

Comment peut-on approuver un projet comme celui-ci quand on sait que les eaux souterraines et autres...

sont de plus en plus polluées par les Nitrates et les Métaux lourds et Pesticides !!!!!

Mr et Mme LACOURT et leurs Enfants, Petits-Enfants et Arrières-Petits-Enfants

**Monsieur Maurice GARTNER
15 rue des Mésanges
67720 WEYERSHEIM**

WEYERSHEIM le 22 octobre 2017

NON à ATHIES METHANISATION

Des impacts négatifs sur la population

Invasion de mouches

La présence de mouches jusqu'à plusieurs kilomètres à la ronde les trois quarts de l'année.

Nuisances sonores

Important trafic routier de camions, tracteurs et remorques

Fonctionnement du cogénérateur 24h/24,

Nuisances olfactives

Sous les vents dominants : odeurs de fumier et de lisier lors des déchargement et odeurs d'œufs pourris (H₂S) ressenties jusqu'à l'autoroute comme les odeurs actuelles d'oignons.

Chaque individu a le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé

Atmosphère explosive

Une installation de biogaz située à Daugendorf a été détruite, le 16 décembre 2007, par l'explosion de son digesteur.

Deux accidents graves en deux mois, faisant suite aux 11 incendies et une explosion comptabilisés sur les usines de méthanisation en 2011, et aux 11 incendies et 3 explosions sur ces mêmes usines en 2010.

Le 22 avril 2012, un incendie a complètement détruit l'usine de méthanisation de Fresnoy Folny en France

Le 10 juillet 2012, ce fut l'usine de méthanisation de Bergatreute en Allemagne qui a été totalement détruite par les flammes. 130 pompiers ont été mobilisés pour maîtriser l'incendie. Les riverains, pourtant éloignés de l'usine, ont souffert des émissions de dioxyde de soufre.

L'usine de méthanisation d'Ametyst est située à Garosud, à Montpellier. Elle a été inaugurée en 2008, et a subi un incendie en 2010 et de nombreux dysfonctionnements. Suez a réinjecté 10 millions d'euros en 2016.

Huit ans après, l'objectif n'est toujours pas atteint et il ne le sera jamais selon un collectif d'associations qui se base sur le [rapport de la Cour des comptes](#) rendu public en février dernier. Dans ce rapport il est écrit noir sur blanc qu'Amétyst est "*un échec industriel et financier*" rappelle François Vasquez, le porte-parole du collectif.

D'éventuelles dispersions toxiques accidentelles

Respire le sulfure d'hydrogène (H₂S) émanant des rejets organiques d'élevages peut entraîner la mort.

4 morts en Allemagne en 2005

36 sangliers morts en Bretagne.

Emanations de gaz provenant de la décomposition des déchets recouverts par les bâches.

Fuites sur les méthaniseurs dûes à la détérioration dans le temps de l'étanchéité et cela concernerait 80 % des méthaniseurs actuels. Le méthane est 25 fois plus nuisible que le CO₂

Risque de botulisme et apparition de nouvelles bactéries

Selon l'Académie Vétérinaire Allemande de fortes inquiétudes apparaissent.

30 cas de botulisme dans le Mecklenburg

Les conséquences sur la valeur du patrimoine

Perte de la valeur foncière des propriétés d'Athies sous Laon

Coûts pour la collectivité.

De tels projets, dont la rentabilité est le souci n°1, vont à l'encontre du développement durable → bénéfiques pour les porteurs de projet, nuisances pour les habitants.

Station de lavage

L'information au public est tronquée et ne permet pas de comprendre le dossier surtout que cette station avait un lien direct dans la demande de permis de construire refusée par la Mairie d'Athies sous Laon en 2015. En effet, les eaux de lavage devaient être récupérées pour aller dans le digesteur. Cela induit une forte confusion entre le discours et ce que l'on peut voir dans les dossiers.

Le rôle des élus

Les élus (com'com et municipalité) doivent tenir compte des avis de la population et non des intérêts économiques .

Si le site www.athies-méthanisation.fr est à jour au dire de Mr Papin , et qu'il correspond à un site de vente de vêtements c'est qu'il y a un problème. Où allons nous . Comment des personnes qui ne maîtrisent même pas les outils technologiques peuvent-elles être compétentes pour assurer la gestion de la sécurité et le bon fonctionnement que requiert un site de méthanisation.

Conclusion

Aucun plaisir à vivre dans une commune avec tous les risques cités

Pensons à l'avenir que nous laisserons à nos enfants.

NON à la méthanisation d'Athies sous Laon !

Weyersheim, le 22 octobre 2017

Mme GARTNER Violette
15 rue des Mésanges
67720 WEYERSHEIM

NON A LA METHANISATION A ATHIES SOUS LAON

Connaissant Athies depuis 5 ans, charmant petit village, je ne comprends pas que l'on puisse construire une usine de méthanisation à ses portes et aux portes de Laon.

Cette usine bien que dans une zone périurbaine va défigurer l'entrée d'Athies et de Laon avec son méthaniseur, ses cuves, ses zones de stockage et sa torchère.

Cette usine va provoquer des nuisances sonores. Le bruit du trafic intense des camions pour transporter ces tonnes de déchets et ensuite les digestats, sera un provocateur de stress et de dépression pour les riverains. Evidemment ce trafic va entraîner beaucoup de consommation de carburant. De nos jours on nous prône le covoiturage. Que de CO2 de dégagé !

9400 tonnes de déchets (est-ce bien sûr ? mais déjà très important !) seront stockés avant d'être traités. Ce sera un énorme tas d'ordures à ciel ouvert devant nos portes d'où des odeurs de pourriture se dégageront. Des odeurs c'est sûr il y en aura, nous le savons tous avec nos poubelles si elles ne sont pas vidées régulièrement.

La loi LAURE dit « chaque individu a le droit de respirer un air qui ne peut nuire à sa santé ». C'est vrai cette loi date du 31.12.1996. De nos jours tout est possible !

Vous savez et nous savons que des accidents sont déjà intervenus dans des unités similaires en France et à l'étranger. Les pratiques modernes de gestion des déchets constituent une menace pour la santé humaine et animale aujourd'hui et dans l'avenir. En Allemagne un éleveur a perdu ses 200 vaches et lui même la vie suite à l'épandage de digestats, éleveur et vaches ont contractés le botulisme.

Une usine de méthanisation est une usine à gaz et le méthane une bombe à retardement. Une telle usine ne peut être construite et se trouver en bordure de ville comme Laon et de villages comme Athies et Chambry.

Il y a déjà eu des explosions en Espagne en 2002, en Allemagne en 2007. Des gaz toxiques s'échappent. Les émanations d'hydrogène sulfurée H2S ont conduit à la

mort 4 personnes en 2005. 36 sangliers ont été retrouvés morts en Bretagne avec de ce gaz dans les poumons. Evidemment ce ne sont que quelques exemples.

Si il y a explosion dans le cas précis de l'usine de méthanisation d'Athies sous Laon, cela fera beaucoup de dégâts et de morts vu la proximité des commerces, des habitations et d'une route fréquentée, car l'explosion se fait à n'importe quel moment.

Ne se fait pas responsable d'usine de méthanisation n'importe qui. Cette usine n'est pas une simple usine, il faut des compétences réelles. Cette usine doit toujours être sous contrôle par du personnel compétent 24h/24. En cas de catastrophe tous les secours doivent être organisés en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire. La gestion des situations de crises est dans le cas de cette usine de méthanisation clairement insuffisante.

Il est fait mention du site www.athies-methanisation.fr dans le dossier où l'on doit retrouver les coordonnées du futur site. M.PAPIN a déclaré lors de la réunion publique que le site était à jour concernant les informations techniques de la méthanisation et des procédures d'alertes en cas d'accident. Ce n'est pas le cas puisque c'est un site de vente de vêtements. Ce futur directeur d'entreprise ne maîtrise pas les outils technologiques, comment pourrait il maîtriser les aspects liés à la sécurité que requiert un site de méthanisation! C'est déjà très mal parti !

Des fuites de méthane peuvent se produire. Le méthane est 25 fois plus nuisible que le CO2, une véritable catastrophe écologique.

Lorsque l'on voit tous les dangers d'une telle usine, celle ci ne doit pas se trouver si près d'habitations. Dans une zone périurbaine, c'est une bombe aux portes des maisons . En 2015 lors de la précédente enquête publique cette usine devait se faire à cet endroit pour que monsieur Papin puisse utiliser l'eau de rinçage de l'intérieur des cuves de ses camions pour le digestat. Maintenant les cuves ne sont plus rincées sur ce site, alors pourquoi cet endroit ??? D'autre part, pourquoi la station de lavage figure-t-elle toujours sur les nouveaux plans ? Cela induit une forte confusion entre le discours et ce que l'on peut voir.

En plus l'emplacement ou devait se trouver la station de lavage est recouvert par un tas d'enrobés de la société Colas. Tout cela n'est pas très clair et pourtant il faut beaucoup de précision pour un tel dossier.

L'usine de méthanisation « Amétyst » de Montpellier construite dans une zone pavillonnaire à l'entrée de la ville ne devait occasionnée aucun préjudice, malheureusement ce n'est pas le cas.

Il ne devait pas y avoir d'odeurs, le bâtiment est totalement ferme et pressurisé pas seulement avec une bâche mais correctement avec un couvercle et pourtant il y a des odeurs à toute heure de la journée et des mouches. Les riverains subissent ! Des travaux ont pourtant été faits mais rien ne change.

Il ne devait pas avoir de bruits car c'est un bâtiment totalement fermé et il y a du bruit.

Le pire, l'état de santé des riverains s'est réellement dégradé ! N'est-ce pas un exemple de ce qu'il ne faut pas faire ?

Les Allemands précurseurs dans ce domaine ont diminué considérablement la construction de telles usines (74 % en moins), ils ont plus d'expérience que nous et en sont revenus. A bon escient profitons de leur expérience et ne faisons pas n'importe quoi.

Et puis n'oublions pas le côté économique qui est aussi important. Des habitants de Chambry, Athies ont travaillé toute leur vie pour une retraite paisible, ont empruntés pour faire construire la maison de leur rêve, petite ou grande et maintenant les voilà à côté d'une usine à gaz, d'une bombe. Certains voudront partir mais qui voudra acheter ?

S'il vous plaît, en votre âme et conscience, pensez à nos enfants et petits enfants mais pensez aussi à vos enfants et petits-enfants et à l'avenir. Merci.

NON AU PROJET D'USINE DE METHANISATION D'ATHIES-SOUS-LAON

OBSERVATIONS DU PUBLIC – ENQUETE PUBLIQUE – ATHIES METHANISATION

Mardi 24 octobre 2017

Observation n°40 :

bonjour

nous nous associons à l'association Arivelac

*pour montrer notre mécontentement à la construction de l'usine
de méthanisation.*

celle-ci, près des habitations, nous apportera que des désagréments.

c'est pourquoi nous y sommes farouchement opposée.

NON à l'USINE de METANISATION!!!

Gérard Bouet

Observation n°41 :

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison que j'ai achetée à crédit à Athies,

Le loyer du locataire rembourse mon prêt immobilier et je compte sur ce placement

immobilier quand je serai en retraite pour augmenter ma retraite qui sera que de 800€ mensuel.

Si le projet de METHANISATION se fait je n'arriverai plus à avoir de locataire.

Donc je ne pourrai plus rembourser mon prêt et je n'arriverai plus à vendre ma maison

qui de toute façon perdra de sa valeur et sera invendable.

*JE SUIS CONTRE CE PROJET A COTE DE LAON ET ATHIES IL Y A LA PATINOIRE LA
PISCINE LES RESTAURANTS*

LE BOWLING ETC c'est inadmissible qu'un projet comme ça se finalise.

Mme BLANCHE Claudie

23 rue du Château d'eau

02840 ATHIES SOUS LAON

0678524786

(reçu 2 fois)

OBSERVATIONS DU PUBLIC – ENQUETE PUBLIQUE – ATHIES METHANISATION

Mardi 24 octobre 2017

Observation n°42 :

Bonjour,

Je me permet de vous transmettre quelques observations pertinentes, qui je l'espère, participeront à ouvrir la voie au bon sens, vers l'abandon définitif de ce projet en ce lieu!

Lors de la réunion publique M.PAPIN a déclaré : "l'intérieur des citernes n'étaient plus lavées sur le site d'Athies sous Laon, seul l'extérieur est fait sur site."

Dans le dossier (résumé non technique p.10) il est indiqué que pour les motivations du choix du site : Le projet de méthanisation répond à la problématique de gestion des eaux de lavage des camions de la société Transports PAPIN. "

M.PAPIN ayant résolu sa problématique de gestion des eaux de lavages, il n'y a plus aucune raison valable de créer cette unité à Athies sous Laon sur le site retenu.

Lors de la réunion publique on nous a présenté une vidéo qui est la même qu'en 2015 et sur la première page de tout les documents des dossiers de l'enquête publique on voit cette station de lavage.

Pourtant le cabinet ARTIFEX indique que le projet de création de la station de lavage est abandonnée.

L'information au public est tronquée et ne permet pas de comprendre le dossier surtout que cette station avait un lien direct dans la demande de permis de construire refusée par la Mairie d'Athies sous Laon en 2015. En effet, les eaux de lavage devaient être récupéré pour aller dans le digesteur. Cela induit une forte confusion entre le discours et ce que l'on peut voir dans les dossiers.

Bizarrement la parcelle cadastrale des tas d'enrobés de la société COLAS, correspond exactement à celle qui correspondait au permis de construire de la station de lavage en 2015. Le projet est il réellement abandonné, ou bien on attends de construire la méthanisation pour ensuite déposer à nouveau un permis de construire pour cette station de lavage?

L'ARS a refusé une première fois le dossier de la ferme photovoltaïque de Samoussy, car il y avait une excavation avec le plantage de pieux qui soutient les panneaux dans le sol. Le cabinet d'étude a revu sa copie et s'est engagé à ne réaliser aucune excavation mais mettre des semelles béton sur le sol pour soutenir les panneaux photovoltaïques. Cette même nappe passe sous le site retenu pour AM Méthanisation où il est prévu de faire une excavation de 4 mètres de profondeur. Là L'ARS ne demande rien? Pourquoi protéger la nappe au départ, si c'est pour la mettre en danger avec des millions de m3 de béton quelques kilomètres plus loin? il n'y a aucune cohérence entre ces deux décisions!

Cela sans parler des nuisances diverses au quotidien, qu'elles soient sonores, olfactives, (pollution-santé publique) générées par l'augmentation du trafic des camions lié à cette activité, en pleine agglomération, dans une zone résidentielle!!! Les riverains de la route de Liesse et de la Rue Georges Brassens, me semble t'il, en ont déjà assez à supporter!

Que l'ont ne vienne pas me dire que la société AM Méthnisation imposera à ses camions de ne pas traverser l'agglomération... en tout cas à l'heure actuelle les camions de la société PAPIN la traverse allégrement, le jour et la nuit (2-3-4h DU MATIN!!!)

L'usure de la voirie, s'en verra grandement accentuée (et restera à la charge de la collectivité dont le budget n'est pas extensible...), cela engendrera des problèmes de sécurité en terme de conduite, ainsi qu'une accentuation sonore du dit trafic routier...

C'est une chaîne sans fin de problèmes en tout genre...

A cela ajoutons les difficultés liées à l'immobilier; dévaluation des biens, difficultés pour vendre ou louer, en particulier sur les emplacements jouxtant la principale artère routière du village, dont j'ai précédemment fait mention.

Le risque Zéro n'existant pas, en cas de fuite de gaz, d'explosion, les villages alentours et leurs concitoyens en seront directement impactés. Sans catastrophisme'Il en va de même pour les éventuelles odeurs et les nuisibles qui les accompagnes (mouches...)

J'ai bien conscience que ce lieu d'implantation est un atout commerciale pour cette société et ses dirigeants, (grâce à la Nationale et l'autoroute très proche), cependant le jeux n'en vaut pas la chandelle. Dans notre département encore très rurale, n'y a t'il pas un autre endroit où implanter cette unité, qui ne soit pas prêt des habitations, des commerces, tout en conservant un accès pratique aux voies de communication?...

L'intérêt de cette société ne doit pas passer avant celui des citoyens qui habitent dans cette zone, qui en s'y installant, ont fait le choix d'un juste équilibre entre la tranquillité de la vie rurale et la proximité de leurs emplois...

Comme la majorité, (me semble t'il) je ne suis pas contre la méthanisation, bien au contraire, mais pas en ce lieu...

Merci de votre attention,

veuillez agréer madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Béguin Aurélien

Observation n°43 :

Bonjour,

Lors de la réunion publique M.PAPIN a déclaré : "l'intérieur des citernes n'étaient plus lavées sur le site d'Athies sous Laon, seul l'extérieur est fait sur site."

Dans le dossier (résumé non technique p.10) il est indiqué que pour les motivations du choix du site : "Le projet de méthanisation répond à la problématique de gestion des eaux de lavage des camions de la société Transports PAPIN. "

M.PAPIN ayant résolu sa problématique de gestion des eaux de lavages, il n'y a plus aucune raison valable de créer cette unité à Athies sous Laon sur le site retenu.

Lors de la réunion publique on nous a présenté une vidéo qui est la même qu'en 2015 et sur la première page de tout les documents des dossiers de l'enquête publique on voit cette station de lavage.

Pourtant le cabinet ARTIFEX indique que le projet de création de la station de lavage est abandonnée.

L'information au public est tronquée et ne permet pas de comprendre le dossier surtout que cette station avait un lien direct dans la demande de permis de construire refusée par la Mairie d'Athies sous Laon en 2015. En effet, les eaux de lavage devaient être récupéré pour aller dans le digesteur. Cela induit une forte confusion entre le discours et ce que l'on peut voir dans les dossiers.

Bizarrement la parcelle cadastrale des tas d'enrobés de la société COLAS, correspond exactement à celle qui correspondait au permis de construire de la station de lavage en 2015. Le projet est il réellement abandonné, ou bien on attends de construire la méthanisation pour ensuite déposer à nouveau un permis de construire pour cette station de lavage?

L'ARS a refusé une première fois le dossier de la ferme photovoltaïque de Samoussy, car il y avait une excavation avec le plantage de pieux qui soutient les panneaux dans le sol. Le cabinet d'étude a revu sa copie et s'est engagé à ne réaliser aucune excavation mais mettre des semelles béton sur le sol pour soutenir les panneaux photovoltaïques. Cette même nappe passe sous le site retenu pour AM Méthanisation où il est prévu de faire une excavation de 4 mètres de profondeur. Là L'ARS ne demande rien? Pourquoi protéger la nappe au départ, si c'est pour la mettre en danger avec des millions de m3 de béton quelques kilomètres plus loin? il n'y a aucune cohérence entre ces deux décisions!

Merci de votre attention,

veuillez agréer madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Charley Lacambre

Observation n°44 :

Bonjour,

Lors de la réunion publique M.PAPIN a déclaré : "l'intérieur des citernes n'étaient plus lavées sur le site d'Athies sous Laon, seul l'extérieur est fait sur site."

Dans le dossier (résumé non technique p.10) il est indiqué que pour les motivations du choix du site : Le projet de méthanisation répond à la problématique de gestion des eaux de lavage des camions de la société Transports PAPIN. "

M.PAPIN ayant résolu sa problématique de gestion des eaux de lavages, il n'y a plus aucune raison valable de créer cette unité à Athies sous Laon sur le site retenu.

Lors de la réunion publique on nous a présenté une vidéo qui est la même qu'en 2015 et sur la première page de tout les documents des dossiers de l'enquête publique on voit cette station de lavage.

Pourtant le cabinet ARTIFEX indique que le projet de création de la station de lavage est abandonnée.

L'information au public est tronquée et ne permet pas de comprendre le dossier surtout que cette station avait un lien direct dans la demande de permis de construire refusée par la Mairie d'Athies sous Laon en 2015. En effet, les eaux de lavage devaient être récupéré pour aller dans le digesteur. Cela induit une forte confusion entre le discours et ce que l'on peut voir dans les dossiers.

Bizarrement la parcelle cadastrale des tas d'enrobés de la société COLAS, correspond exactement à celle qui correspondait au permis de construire de la station de lavage en 2015. Le projet est il réellement abandonné, ou bien on attends de construire la méthanisation pour ensuite déposer à nouveau un permis de construire pour cette station de lavage?

L'ARS a refusé une première fois le dossier de la ferme photovoltaïque de Samoussy, car il y avait une excavation avec le plantage de pieux qui soutient les panneaux dans le sol. Le cabinet d'étude a revu sa copie et s'est engagé à ne réaliser aucune excavation mais mettre des semelles béton sur le sol pour soutenir les panneaux photovoltaïques. Cette même nappe passe sous le site retenu pour AM Méthanisation où il est prévu de faire une excavation de 4 mètres de profondeur. Là L'ARS ne demande rien? Pourquoi protéger la nappe au départ, si c'est pour la mettre en danger avec des millions de m3 de béton quelques kilomètres plus loin? il n'y a aucune cohérence entre ces deux décisions!

Merci de votre attention,

veuillez agréer madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Benoist Desquilbet

Mercredi 25 octobre 2017

Observation n°45 :

Bonjour,

En tant que résidant dans la commune d'Athies-sous-Laon, je désapprouve le projet de méthanisation mené par l'entreprise Papin, et ce pour différentes raisons.

Leurs intérêts privés ne tiennent pas compte du bien commun. On ne peut que s'inquiéter des effets qu'aura ce projet, s'il aboutit, sur l'ensemble des riverains :

- *Forte incommodité (odeur; insectes...) due à l'absence manifeste de filtre au niveau du stockage des intrants.*
- *Augmentation du trafic des engins et poids-lourds venant déposer les intrants, avec probable détérioration des chaussées concernées.*
- *Le plus grave étant le risque de pollution de la nappe phréatique toute proche sans prendre le temps de faire une analyse sérieuse sur l'impact possible de cette usine. On pouvait d'ailleurs penser que l'Agence Régionale de Santé prendrait les mêmes précautions que les restrictions imposées pour le projet de ferme photovoltaïque de Samoussy.*

Il semble que nous n'ayons aucune garantie sérieuse sur la qualité des installations envisagées et nous pouvons craindre, par contre, une diminution de notre qualité de vie sur la commune d'Athies-sous-Laon.

Fait à Athies-sous-Laon, le 25/10/2017.

Rémi Bazin

8 rue Eric Tabarly

02840 ATHIES-SOUS-LAON

Observation n° 46 :

Bonjour,

Je tiens à vous manifester mon opposition au projet de méthanisation de l'entreprise Papin sur la commune d'Athies-sous-Laon.

Alors même que ce projet ne respecte pas le PLU de la commune, il entraînera très probablement d'importantes nuisances pour l'ensemble des riverains : l'absence d'étanchéité et de biofiltre au niveau du stockage des intrants favorisera la diffusion de mauvaises odeurs et de mouches ; l'augmentation du trafic des poids lourds dans la commune et sur l'axe Athies-Laon. Le plus à craindre est probablement les effets vraisemblables de cette usine sur la nappe phréatique et la qualité de l'eau et l'absence de préconisations à ce sujet de la part de l'Agence Régionale de Santé.

On peut s'interroger sur la fiabilité de l'entreprise Papin pour mener à bien ce projet délicat – le site www.athies-methanisation.fr propose toujours à ce jour une vente de vêtements alors que ce fait a déjà été signalé depuis plusieurs semaines. Tout cela est-il bien sérieux ? Alors que notre qualité de vie et la valeur de nos biens immobiliers sont en cause ?

Fait à Athies-sous-Laon, le 25/10/2017.

Rachel Bazin

8 rue Eric Tabarly

02840 ATHIES-SOUS-LAON

Jeudi 26 octobre 2017

Observation n°47 :

Bonjour, veuillez trouver ci joint mes observations concernant le projet Athies méthanisation pour la commune d'athies sous laon
merci

Jean-Baptiste De Rekeneire

(+ Annexe en PDF)

Observation n°48 :

Bonjour

Nous sommes CONTRE le projet de l'usine de méthanisation PAPIN pour différentes raisons et notamment:

- Pollution de la nappe phréatique donc de l'eau potable :

cf d'ailleurs, le dossier de la ferme photovoltaïque de Samoussy qui avait été refusé par l'Agence Régionale de Santé...

Pourquoi alors accepter l'usine de méthanisation PAPIN ?

- Non respect du Plan Local d'Urbanisme d'ATHIES SOUS LAON qui précise que les installations ne doivent entraîner aucune incommodité ni insalubrité pour le voisinage

- Baisse de la valeur de l'immobilier sur ATHIES à cause de cette installation trop près des habitations, sans compter les odeurs et autres nuisances...

Cordialement

M Mme DECLEMY Jacques

18 rue Emile Zola

02840 ATHIES SOUS LAON

ATHIES SOUS LAON, le 25 octobre 2017-10-26

MR DE REKENEIRE Jean-baptiste
3 rue du stade
02840 ATHIES SOUS LAON

Enquête publique ATHIES METHANISATION

Bonjour Messieurs les commissaires enquêteurs,

Le projet ATHIES METHANISATION semble comporter beaucoup trop d'incohérence pour un projet de cette dimension :

Le plan des installations projeté en réunion publique présente une station de lavage des véhicules de la société Papin qui d'après les porteurs du projet est abandonnée. Est ce bien le cas ?

Cette station de lavage associée au projet ATHIES METHANISATION avait pour but de régler le problème de gestion des eaux usées et de pollution des sols de l'entreprise papin, si ce problème est réglé (d'après les porteurs du projet) pourquoi une telle usine si proche des habitations avec des risque connus et exposant la population d'Athies à des nuisances réelles moult fois rencontrées sur des projets similaires ? Alors que manifestement plus rien n'impose aux porteurs du projet une installation si proche des habitations.

En effet, ce projet risque de ne pas respecter l'Article UE2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Athies sous Laon qui stipule : « Les Installations Classées Pour l'Environnement ne doivent entraîner aucune incommodité ni insalubrité pour le voisinage et en cas d'accident aucun sinistre susceptible de causer des dommages graves irréparables aux personnes et aux biens. »

Or, l'excavation pour l'installation des cuves du méthaniseur sera à moins d'1,5m de la nappe phréatique alimentant plusieurs communes aux alentours ainsi que le center parcs.. L'installation de piézomètre ne fera que constater une pollution déjà établie et n'évitera en rien ce risque. Pourquoi le projet de ferme photovoltaïque sur les pistes de Samoussy a t il été soumis à une réglementation interdisant de creuser trop profondément le sol et pas le projet ATHIES METHANISATION pourtant sur la même nappe.

Le principe de précaution n'imposerait il pas de faire confirmer cette décision auprès d'une ARS profondément modifiée structurellement et géographiquement depuis le début de ce projet ?

La pollution et les nuisances du trafic routier déjà très importantes liées à l'activité de la société de transport Papin vont ainsi se trouver augmentées de l'activité de chargement et déchargement de la société Athies méthanisation entraînant une surenchère de ces nuisances déjà grandement supportées par la population d'Athies, les camions empruntant les mêmes voies d'accès.

La modification de cette seconde mouture du projet prévoit également la mise en place d'une bâche automatique sur le stockage des entrants. Ce système assez précaire, une bâche n'étant jamais étanche aux odeurs (sans compter les pannes), n'évitera pas le risque d'émanations odorantes vers la commune d'Athies, l'étude d'impact annonçant des odeurs d'œuf pourri, de vinaigre...

De même en cas d'incident les gaz contenus dans les cuves risquent notamment de s'échapper et portés par le vent de se répandre sur la commune. Gaz composés d'après l'étude d'impact d'H₂S hautement toxique à forte concentration mais également incommodant (maux de tête, vomissements) à des concentrations moindres, concentrations fluctuant avec les conditions météo.

Est ce bien raisonnable au regard du principe de précaution de faire prendre des risques ou de faire peser une menace de nuisances (olfactives notamment) sur les habitants d'Athies sous Laon (sous le vent dominant) pour un projet dont finalement le seul intérêt semble économique et spéculatif pour les porteurs du projet. Aucun argument économique local (importation des déchets éloigné par camions, création d'emploi limitée à 1 poste), aucun avantage pour la commune d'Athies (déjà reliée au gaz de ville). Le seul avantage retenu par Grdf semble être l'adduction d'un gaz non dépendant de ressources fossiles, adduction qui pourrait tout à fait se faire beaucoup plus loin des habitations sans présenter le moindre risque ou la moindre nuisance à une quelconque population.

Certes, l'état encourage fortement ces projets dans un but d'indépendance énergétique et écologique. Mais le bilan « carbone » économisé par une méthanisation est ici profondément remis en doute au regard de celui produit par ces transports routiers importants les matières premières et exportants les produits d'épandage.

De plus la viabilité économique de ce projet serait elle toujours la même si demain l'état français diminue ou arrête les subventions à l'achat de ce type de gaz ?

Merci d'enregistrer ces considérations dans le registre

Cordialement

Mr DE REKENEIRE

OBSERVATIONS DU PUBLIC – ENQUETE PUBLIQUE – ATHIES METHANISATION

Jeudi 26 octobre 2017

Observation n°49 :

Je suis vraiment opposée à l'usine de méthanisation d'Athies sous Laon pour plusieurs raisons :

- La crainte des odeurs pestilentielles n'est pas levée par l'ajout de bâches par rapport au premier projet. Quand vous enlevez une bâche pour déposer des déchets, les odeurs ne sont pas confinées !!!

- Les conseils municipaux d'Athies, de Laon et le conseil communautaire de l'agglomération de Laon se sont tous prononcés contre ce projet car de nombreuses incertitudes persistent sur la fiabilité du site installé à proximité des habitations de ces différentes communes.

- La préservation de la nappe phréatique n'est pas plus assurée que lors de la pose des panneaux photovoltaïques du site de Samoussy (refus d'implantation pour ce projet).

Patricia Fudali

Observation n° 50 :

Bonjour,

Comme tous, mon conjoint et moi-même nous unissons à l'Association ARIVELAC pour dire notre grande crainte à propos de l'installation d'une telle structure aux abords des habitations mais également si près d'un établissement accueillant des jeunes personnes, enfants et adolescents handicapés et polyhandicapés.

En effet, comme nous l'avons déjà dit lors de la première enquête, notre souci est de l'ordre de la confiance que nous pouvons accorder à ces Messieurs PAPIN, sachant que des conditions spécifiques doivent être mises en application et qu'ils ne peuvent pas agir de la manière qui leur sied. A savoir qu'une fois l'accord donné, ils fassent n'importe quoi et ne respectent plus leurs engagements, notamment en ce qui concerne l'eau, la nappe phréatique, les gaz rejetés dans l'atmosphère, les couvertures ou chappes nécessaires pour contenir correctement le digest, les déchets liquides, etc.

Par ailleurs, à 100 mètre à vol d'oiseau, en passant au-dessus de la Nationale 2, se situe un établissement spécialisé, appelé Institut Médico Educatif de l'Apei de LAON, établissement qui accueille chaque semaine des enfants et adolescents handicapés et polyhandicapés, des personnes très fragiles physiquement et psychologiquement.

Est-il raisonnable d'installer une telle usine, avec tous les risques qu'elle peut occasionner (émanations de gaz, possibles explosions, empoisonnement des eaux sous-terraines, ...) dans un si petit environnement, un mouchoir de poche ?

N'y a-t-il pas d'autres endroits, plus éloignés de la ville, des villageois et de public fragilisé, que là ?

Ne peut-on pas aller l'installer en pleine campagne, là où personne ne risque les productions néfastes d'un tel projet ?

Nous ne sommes pas contre la méthanisation, mais qu'elle se fasse ailleurs !

Sans parler de la dévalorisation de nos propriétés du fait de cette installation si proche !

Merci de bien vouloir prendre en compte tous nos arguments et surtout ne pas accepter cette usine si proche d'enfants fragiles et handicapés.

Salutations respectueuses

Catherine Lacambre

Observation n° 51 :

Habitants d'Athies Sous Laon, sommes contre l'implantation de l'usine de Méthanisation Papin.

NON aux nuisances olfactives, nous ne voulons pas subir les odeurs d'oeufs pourris et autres que peuvent dégager ces usines

NON aux nuisances sonores avec les vas et viens des camions et autres qui viendront alimenter l'usine

NON aux risques d'accidents, risque d'explosion, d'incendies, aux risques de fuites de méthane avec quel impact sur notre santé

NON aux risques de pollution de la nappe phréatique lors des travaux de constructions de l'usine. L'ARS a refusé une 1ere fois le projet de ferme photovoltaïque sur les pistes de Samoussy pour ces mêmes risques de pollution et la aucun problème pour cette usine!!!

Nous habitons un village où il fait bon vivre, que devons nous craindre pour notre santé, et celle de nos enfants si une telle usine s'installe aux portes de nos maisons. vivre dans la peur de risques de catastrophes technologiques (explosion, fuite de méthane...), et de risques médicaux sanitaires avec une telle pollution.

NON NON NON A LA METHANISATION!

LEVEQUE Benoit Celine

Vendredi 27 octobre 2017

Observation n°52 :

Madame,

Monsieur,

Veillez trouver en pièce jointe (le texte au format .DOC) mes observations concernant l'étude AM Athies Méthanisation.

A toutes fins utiles, le texte contenu est copié ci-dessous.

Respectueuses salutations

Yvan Arnould

(+ annexe en PDF)

Observation n° 53 :

- le PLU sera t'il respecté ?*
- quand est il de la pollution de la nappe phréatique ? L'eau restera t'elle toujours potable ?*
- s'il y a une explosion sur le site quelles conséquences pour les hab d'athies ?*
- quelles conséquences pour la valeur de nos maisons ?*

Face à toutes ces questions, je suis opposée à la methanisation aussi proche des habitations.

P. Formal

8 rue Marcel Cachin

02840 Athies-sous-Laon

Madame Monsieur ;

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après mes observations sur le projet d' AM Méthanisation, dans le cadre de l'enquête publique ouverte jusqu'au 27/10/17.

La France est un pays de droit, l'arrêté du 10 novembre 2009 fixe les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation. Il me semble que certains(nes) personnes éprouvent le besoin d'interpréter à leur manière les textes de loi. En lisant ou relisant cet arrêté, on trouve facilement matière à discuter.

Mes constatations ci-dessous en est le modeste reflet. Je vous serais reconnaissant d'y prêter attention.

Arrêté du 10 novembre 2009, fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation soumises à autorisation en application du titre Ier du livre V du code de l'environnement (NOR: DEVP0920874A)

Article 3, concernant les distances d'implantation.

« Le choix du site d'implantation est fait de telle manière qu'il ne porte pas atteinte à l'environnement, au paysage ou à la santé, notamment en ce qui concerne la proximité d'immeubles d'habitation ou de zones fréquentées par des tiers. ».

Or, dans le projet tel qu'il est présenté ne respecte pas cet article :

- atteinte à l'environnement (la nappe phréatique) ;
- la proximité d'habitation ou de zones fréquentées par des tiers (les habitations d'Athies sous Laon, la route départementale).

Article 8, concernant la prévention des risques d'incendie et d'explosion.

- Alinéa 2 - *« En cas de sinistre, les engins de secours doivent pouvoir intervenir rapidement et sous au moins deux angles différents ».* En l'occurrence, un seul accès existe.

Article 9, relatif au stockage du digestat.

« Les ouvrages de stockage du digestat sont dimensionnés et exploités de manière à éviter tout déversement dans le milieu naturel. Ils ont une capacité suffisante pour permettre le stockage de l'ensemble du digestat (fraction solide et fraction liquide) produit pendant une période correspondant à la plus longue période pendant laquelle son évacuation ou son traitement n'est pas possible, sauf si l'exploitant ou un prestataire dispose de capacités de stockage sur un autre site et est en mesure d'en justifier la disponibilité ».

Nous sommes dans une région où les conditions de circulation des véhicules en hiver ne permet pas de garantir le transport du digestat ; la capacité de stockage du porteur du projet n'est pas mentionnée.

Fait et clos à Athies sous Laon le 27 octobre 2017
Yvan Arnould

OBSERVATIONS DU PUBLIC – ENQUETE PUBLIQUE – ATHIES METHANISATION

Vendredi 27 octobre

Observation n° 54 :

Ce projet est incohérent et appelle un avis négatif,

- *le terrain n'a pas destination à recevoir des installations classées, c'est-à-dire polluantes et dangereuses : des zones destinées à l'industrie existent dans le secteur. Il ne suffit pas d'acheter le terrain que l'on souhaite pour faire ce que l'on veut dessus ! La société peut simplement construire son projet sur un site approprié, ou encore mieux consulter les autorités pour voir quels sites sont adaptés à un tel projet et ENSUITE monter le projet !*
- *ce sont des milliers d'habitants qui font voir leur qualité de vie dégradée par les odeurs (on a déjà celles de la SODELEG qui parfois sont atroces, heureusement que c'est ponctuel) : villages, usagers de la piscine-patinoires (oubliez le solarium), usagers de la future piste cyclable avenue Charles de Gaulle...*
- *les entrants sont quasiment tous saisonniers (déchets de légumes,...) pour équilibrer les apports il sera donc nécessaire de les stocker... peut-on être assez naïf pour croire que l'on peut stocker de telles matières simplement entre une bâche "étanche" pour qu'il n'y ait ni problèmes d'odeurs, de rats, mouches....*
- *le projet va créer 2 emplois... formidable ! mais il va aussi déstabiliser financièrement des centaines de familles qui rembourseront le prêt d'une maison qui ne vaudra plus rien. D'ailleurs ces ménages ont déjà contribué financièrement au projet via l'argent public dépensé pour les études : subventions de toutes parts qui rendent chers les 2 emplois créés.*
- *les risques encourus pour la qualité de l'eau sont indéniables; pas besoin d'être expert; et quand bien même où est le principe de précaution ?*
- *la méthanisation est peut-être une solution de développement durable – ce n'est pas sûr du tout - mais rien ne va dans le sens du développement durable dans ce projet*
- *vue la mobilisation des élus et associations et la validité de tous les arguments avancés dans cette enquête publique (travail très sérieux d'Arivelac), l'acceptation du projet jetterait le discrédit sur les administrations décisionnaires et laisserait sérieusement sous-entendre qu'il y a eu du chantage économique... L'intérêt général doit guider cette décision !*

Le 27/10/2017

Céline FLEURY - VAN COPPENOLLE

36 rue Emile Zola

02840 ATHIES SOUS LAON

Observation n° 55 :

M. Et Mme MOISSON - QUETU

28 rue des Ecoles

02840 ATHIES SOUS LAON

Le 27 Octobre 2017

Nous regrettons vivement le projet d'ATHIES METHANISATION qui va à l'encontre du « bien vivre à la campagne » .

Ce projet semble peu sérieux, vu les incohérences persistantes dans le dossier et l'affirmation de M. PAPIN comme quoi il aurait trouvé une autre solution pour le lavage de ses camions.

Pourquoi alors imposer une usine aussi potentiellement dangereuse à la porte de nos maisons ?

Les dangers semblent importants quant à la nappe phréatique, qui rappelons-le, alimente le Center Parc,

quant au risque d'explosion avec un gaz qui incommoderait voire radierait toute la population aux alentours, quant aux perturbations engendrées par le trafic des camions et enfin par les odeurs et les mouches.

Ce projet, qui n'a aucune validité économique ni sociale puisqu'il n'amènerait pas d'emplois dans notre secteur et ne serait profitable qu'à l'entreprise PAPIN, est en fait préjudiciable à la qualité de vie des habitants d'ATHIES SOUS LAON et des communes proches dont LAON .

Le danger représenté par cette usine là où elle doit s'implanter est bien réel et le volet écologique de l'opération semble bien faible face aux nuisances évidentes qui seraient causées à la population trop proche de l'implantation de l'usine.

Merci d'enregistrer nos remarques dans le registre

Yves et Anne Moisson-Quétu

Observation n° 56 :

Bonjour,

Merci de prendre en considération mes remarques sur l'enquête publique concernant le projet d'implantation d'usine de méthanisation à Athies-sous-Laon.

Cordialement,

M. Legrand

pièce jointe référencée P.J. obs. n°56

Observation n° 57 :

Mes réserves sur le sujet :

les porteurs de projet n'ont jamais démontré leurs facultés à gérer le volume de gaz produit : que se passe-t-il quand il y en a de trop ?

D'après eux la question ne se pose pas, pourtant ils ont une réponse : ils ont fait faire une étude sur le cout de revient kilométrique de leur flotte de camions s'ils étaient au GAZ, sauf que cela leur nécessiterait de STOCKER du gaz. ... ce qui n'apparaît nul part dans le projet. Si près des habitants...

Cette étude a été faite avant juillet 2013, que les services de l'Etat les interroge à ce sujet.

Je souhaite rester anonyme dans cette démarche.

Observation n° 58 :

Madame, Monsieur,

Étudiant en 5eme année de médecine, ayant quelques notions de santé publique, il me paraît incroyable de laisser s'implanter une unité de méthanisation à proximité d'habitations.

En effet, à la lecture du dossier il apparaît que la notion de principe de précaution ne soit pas appliquée concernant les habitants proches.

Les dangers de pollution des nappes phréatiques ne peuvent être totalement exclues, une pollution au sulfure

d'hydrogène reste possible avec dans les deux cas, des conséquences dramatique sur la santé des habitants. Je me prononce donc CONTRE cette implantation qui constituerait un véritable danger écologique et de santé publique.

*Pierre Alavoine
14 route de bruyères
02840 Athies sous Laon*

Observation n° 59 :

Madame, Monsieur,

Étudiant en mathématiques spéciales, ayant quelques notions de santé publique, il me paraît incroyable de laisser s'implanter une unité de méthanisation à proximité d'habitations.

En effet, à la lecture du dossier il apparaît que la notion de principe de précaution ne soit pas appliquée concernant les habitants proches.

Les dangers de pollution des nappes phréatiques ne peuvent être totalement exclues, une pollution au sulfure d'hydrogène reste possible avec dans les deux cas, des conséquences dramatique sur la santé des habitants.

Je me prononce donc CONTRE cette implantation qui constituerait un véritable danger écologique et de santé publique.

*Loïc Alavoine
14 route de bruyères
02840 Athies sous Laon*

Observation n° 60 :

Bonjour,

Lors de la réunion publique M.PAPIN a déclaré : "l'intérieur des citernes n'étaient plus lavées sur le site d'Athies sous Laon, seul l'extérieur est fait sur site."

Dans le dossier (résumé non technique p.10) il est indiqué que pour les motivations du choix du site : "Le projet de méthanisation répond à la problématique de gestion des eaux de lavage des camions de la société Transports PAPIN. "

M.PAPIN ayant résolu sa problématique de gestion des eaux de lavages, il n'y a plus aucune raison valable de créer cette unité à Athies sous Laon sur le site retenu.

Lors de la réunion publique on nous a présenté une vidéo qui est la même qu'en 2015 et sur la première page de tout les documents des dossiers de l'enquête publique on voit cette station de lavage.

Pourtant le cabinet ARTIFEX indique que le projet de création de la station de lavage est abandonnée.

L'information au public est tronquée et ne permet pas de comprendre le dossier surtout que cette station avait un lien direct dans la demande de permis de construire refusée par la Mairie d'Athies sous Laon en 2015. En effet, les eaux de lavage devaient être récupéré pour aller dans le digesteur. Celà induit une forte confusion entre le discours et ce que l'on peut voir dans les dossiers.

Bizarrement la parcelle cadastrale des tas d'enrobés de la société COLAS, correspond exactement à celle qui correspondait au permis de construire de la station de lavage en 2015. Le projet est il réellement abandonné, ou bien on attends de construire la méthanisation pour ensuite déposer à nouveau un permis de construire pour cette station de lavage?

L'ARS a refusé une première fois le dossier de la ferme photovoltaïque de Samoussy, car il y avait une excavation avec le plantage de pieux qui soutient les panneaux dans le sol. Le cabinet d'étude a revu sa copie et s'est engagé à ne réaliser aucune excavation mais mettre des semelles béton sur le sol pour soutenir les panneaux photovoltaïques. Cette même nappe passe sous le site retenu pour AM Méthanisation où il est prévu de faire une excavation de 4 mètres de profondeur. Là L'ARS ne demande rien? Pourquoi protéger la nappe au départ, si c'est pour la mettre en danger avec des millions de m3 de béton quelques kilomètres plus loin? il n'y a aucune cohérence entre ces deux décisions!

Merci de votre attention,

veuillez agréer madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

David Colas

Enquête publique

Projet de méthanisation, entreprise Papin

M. Legrand Julien

1 rue de la vielle montagne

02000 Laon

legrandlaon@gmail.com

Laon, le 26 octobre 2017

Messieurs les commissaires enquêteurs,

Il y a deux ans, lors d'une précédente enquête publique, les citoyens se sont prononcés sur le projet de méthanisation Papin, projet retiré par les porteurs.

A cette époque, ils avaient vivement protesté dans les réunions et enquête publiques. Toujours à cette époque, les questions posées n'ont jamais trouvé de réponses et les porteurs du projet n'ont jamais été en mesure de montrer leur connaissance du projet pour le défendre.

Aujourd'hui, en tant que citoyen, favorable au principe de méthanisation, je vous fais part de mes arguments qui me poussent à m'opposer fermement à ce projet de méthanisation Papin.

Les changements apportés

Concernant la nappe phréatique

Deux piézomètres seront mis en place pour « assurer le suivi de la qualité de la nappe ». Cela peut-il protéger d'une éventuelle pollution ?

Un premier projet de ferme photovoltaïque fut refusé à cause de la proximité de la nappe phréatique. Comment le projet de méthanisation pourrait-il être accepté sachant qu'il faudra creuser plus profondément ? La réponse apportée lors de la réunion publique n'est pas de manière à me rassurer : « Dans ce cas-là, on ne pourrait rien construire sur ce territoire crayeux ».

Concernant les odeurs

« Une bâche fermée automatique sur les stockages sera mis en place pour confiner les odeurs ». Lorsque la bâche s'ouvrira, comment les odeurs resteront confinées ?

Les odeurs aux abords d'une usine de méthanisation sont inévitables et donc forcément présentes.

Concernant la station de lavage

C'est l'objectif du projet (p.10 du « résumé non technique »). Or, lors de la réunion publique, M. Papin a déclaré que celle-ci était abandonnée. La raison même du projet n'ayant plus cours, il n'y a donc plus de raison de construire une usine de méthanisation.

Concernant la sécurité

Sur les différents schémas du projet, ni routes, ni habitations ne sont concernées par les différents périmètres de sécurité. C'est étonnant sachant que lors du projet précédent, la RD977 ainsi que les habitations (Jardinerie Leclerc) étaient concernées... Les critères ont-ils changés ?

Les questions posées lors du premier projet, les changements apportés sur ce deuxième projet ne sont pas de nature à me rassurer et des questions restent sans réponses.

La réunion d'information

Lors de cette réunion publique, beaucoup de questions sont restées sans réponses.

Concernant l'image du laonnois et tourisme

Il n'est pas très difficile d'imaginer ce que pourrait être l'impact négatif d'une usine de méthanisation dans le paysage du laonnois.

Heureusement que les photos de l'étude d'impact sont là pour me rassurer. De plus, la réponse apportée à cette question lors de la réunion est d'un cynisme total : « Les unités de méthanisation existantes font l'objet de nombreuses visites ». Sérieusement, je doute fort que cela développe en quoi que ce soit le tourisme.

Concernant la présentation vidéo

Comment pouvez-vous être crédible en utilisant des illustrations vidéo non à jour ? L'apparition de la station de lavage alors qu'elle est abandonnée montre le manque de professionnalisme dont font preuve les porteurs du projet ainsi que le cabinet L'Artifex

Concernant le financement

Une subvention du Conseil Départemental qui ne sera plus versée, « sera remplacé par un emprunt par exemple » (compte-rendu réunion publique). Une preuve d'amateurisme de plus.

Concernant le site internet

Cette question qui n'a pas été retenue dans le compte-rendu de la réunion publique, témoigne du non professionnalisme du projet. <http://www.athies-methanisation.fr/> est toujours aujourd'hui un site de vente en ligne.

Comment peut-on correctement s'informer si le site internet n'est pas à jour ? Quel crédit peut-on donner à une telle entreprise ?

Tous ces éléments permettent de mettre en évidence l'amateurisme du projet Papin.

Les porteurs du projet

Le professionnalisme des porteurs est remis en cause par les faits exposés précédemment.

Même si ce n'est pas l'endroit pour exprimer mes critiques envers l'entreprise Papin, il est important je pense de montrer ce n'est pas une entreprise sérieuse.

Beaucoup d'articles de journaux (L'union notamment) tendent à montrer cela :

- Enfouissement de produits et remblayage de terrain sur la commune de Montloué
- Accidents multiples impliquant les camions des transports Papin (Rozoy-sur-Serre, Clermont-Les-Fermes, Frières-Faillouël)

La méthanisation n'a de sens qu'au sein d'un projet à portée écologique et non à des fins mercantiles.

Représentation démocratique

Dans un pays démocratique comme le nôtre, il est important que la représentation citoyenne joue pleinement son rôle. Nous avons pu nous exprimer lors de la réunion publique et lors de cette enquête publique. C'est un fait.

Quand est-il de la représentation démocratique ?

Tous les élus du Laonnois, maires, députés, élus à la communauté d'agglomération, se sont prononcés contre ce projet. A l'heure où des tensions sont visibles à Notre-Dame-Des-Landes ou à Bure, quelle pourrait-être la ou les réactions des personnes fermement opposées au projet de méthanisation Papin ?

Il serait inconcevable de ne pas entendre la volonté de tout un ensemble de personnes et de leurs élus qui s'opposent à l'implantation de cette usine de méthanisation à Athies-sous-Laon.

